



Association des Paralysés de France

Délégation Départementale de la Corrèze

RAPPORT D'ACTIVITE 2010



CONSTRUIRE UNE SOCIETE OUVERTE A TOUS

Impasse Tour de Loyre - 19360 Malemort sur Corrèze
Tél : 05 55 24 43 55 - Fax : 05 55 17 18 47
dd.19@apf.asso.fr - <http://lapfcorreze.free.fr>

Bouge les Lignes !



SOMMAIRE

I - PRESENTATION GENERALE	P. 3
EN FRANCE	P. 4
HISTORIQUE DE LA DELEGATION APF CORREZE	P. 5
II – LA DELEGATION DEPARTEMENTALE APF CORREZE	P. 7
II.1 - ROLE ET MISSIONS	P. 7
II.2 - L'ORGANISATION	P. 8
II.3 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL	P. 11
II.4 - LES RESSOURCES	P. 12
II.5 - AVEC LE SAVS	P. 13
III – LES ACTIVITES DE LA DELEGATION	P. 17
III.1 - L'ACCUEIL	P. 17
III.2 - LA VIE ASSOCIATIVE	P. 17
III.2.a. Actions de proximité, d'échanges, de rencontres	P. 17
III 2.b. Sorties touristiques et/ ou culturelles, séjour, loisirs	P. 18
III.2.c. Actions Animations / Ressources	P. 21
III.2.d. Actions d'information, de sensibilisation	P. 22
III.2.e. Actions de communication	P. 24
III.2.f. Actions partenariat/solidarité	P. 26



III.3 - ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL APF CORREZE	P. 27
1. <i>Actions de proximité</i>	P. 27
2. <i>Actions de réflexions et de développement</i>	P. 27
3. <i>Actions de revendication</i>	P. 28
4. <i>Actions de représentation et de défense</i>	P. 29
5. <i>Travail avec les partenaires extérieurs</i>	P. 30
III.4. GROUPES INITIATIVES LOCAUX (G.I.L.)	P. 30
III.4.a. La mission APF - Sclérose en Plaques (SEP)	P. 30
III.4.b. Le groupe de paroles parents d'enfants handicapés moteur	P. 31
III.4.c. Le groupe des aidants familiaux	P. 31
III.5 - LA MISSION ACCESSIBILITE	P. 32
III.5.a. Les missions	P. 32
III.5.b. Les activités	P. 33
IV – RAPPORT FINANCIER DE LA DELEGATION	P. 34
VI –CONCLUSION ET PERSPECTIVES	P. 37
ANNEXE	
COUPURES DE PRESSE	P. 39



I - PRESENTATION GENERALE

Créée en 1933, et reconnue d'utilité publique, l'Association des Paralysés de France (APF), 17 boulevard Auguste Blanqui - 75013 PARIS est un **mouvement national pour le soutien, la défense, la représentation et l'insertion des personnes atteintes de déficiences motrices, avec ou sans troubles associés, et de leur famille.**

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services, des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. 30 000 personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture...

Dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'association en appui de sa charte affirme la primauté de la personne :

- *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou à sa maladie quels qu'ils soient.*
- *En tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.*

Cette charte est consultable sur : www.apf.asso.fr dans la rubrique « Qui sommes nous ? »

L'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

L'APF décline ses actions et revendications dans son projet associatif, actualisé tous les cinq ans. Le projet 2006-2011 dénommé « **Acteur & Citoyen !** » fixe des objectifs et propose des actions à mettre en œuvre. Parce que ce projet est l'affaire de tous, il est décliné de manière concrète par tous les acteurs de l'association dans le cadre de leurs responsabilités sur le plan local, départemental, régional et national.

« *Acteur & citoyen !* »

- Pour faire évoluer les mentalités,
- Pour répondre à des besoins nouveaux,
- Pour mieux travailler ensemble : adhérents, salariés, bénévoles, usagers et instances...,
- Pour mieux communiquer et financer nos actions associatives.



***L'APF est présente partout en France
au niveau départemental, régional, territorial et national***

- ✓ **1** Siège National,
- ✓ **97** Délégations départementales,
- ✓ **135** Structures médico – éducatives,
- ✓ **212** Structures pour adultes,
- ✓ **25** établissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- ✓ **29** entreprises de travail adapté
- ✓ **149** Séjours de vacances organisés par APF Evasion : 1765 vacanciers, 1858 accompagnateurs
- ✓ **712** dispositifs réalisés par APF Formation, 8038 personnes,
- ✓ **415 910** Donateurs (ayant fait au moins un don en 2010),
- ✓ **27 790** Adhérents à jour de cotisation,
- ✓ **25 000** Bénévoles dont 4 000 bénévoles réguliers,
- ✓ **11 924** Salariés auxquels s'ajoutent 1382 travailleurs handicapés répartis dans les 25 établissements et services d'aide par le travail.

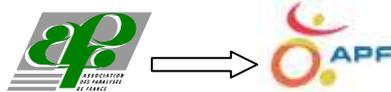


Historique Délégation APF Corrèze

- 1957** ☞ Création de la délégation APF Corrèze par Melle Maryse Chambre, déléguée départementale bénévole,
- 1964** ☞ Création d'un service social APF,
- 1993:** ☞ Mme Renée Devanneaux devient la nouvelle déléguée départementale bénévole,
☞ 1^{ère} rencontre du Groupe Inner Wheel,
- 1994** ☞ Installation de la Délégation dans ses nouveaux locaux, 25 rue de Turenne à Brive,
☞ Développement de la vie associative,
☞ 1^{er} correspondant local,
☞ Parution du premier bulletin départemental « La Lettre aux adhérents »,
- 1995** ☞ 1^{ère} Journée Bric à Brac,
☞ 1^{ère} édition de la Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques,
- 1996:** ☞ Monsieur Noël Vezine devient le nouveau délégué départemental bénévole,
☞ 1^{ère} édition de « l'Odyssée, ensemble dépassons le handicap »,
☞ 1^{ère} Victoire APF,
☞ 1^{ère} Moisson du Cœur,
☞ 1^{ère} Campagne Respect,
- 1997** ☞ Mise en place d'une permanence SEP (Sclérose en plaques),
☞ 1^{ère} réunion du secteur Ussel,
☞ 1^{ère} Assemblée départementale,
- 1998** ☞ « La Lettre aux adhérents » devient « La Lettre »,
☞ 1^{er} Loto Géant,
☞ 1^{ère} réunion du secteur Brive,
☞ 1^{ère} réunion du secteur Tulle,
☞ 1^{er} groupe Amitié de Brive,
☞ Lancement d'une étude de besoins,
- 1999** ☞ « La Lettre » devient le « Zoom sur la Corrèze »,
☞ Participation au 1^{er} Forum des Associations à caractère social de Brive,
☞ Participation au Schéma Départemental des personnes adultes handicapées,
☞ L'APF Corrèze monte à Paris pour la Grande manifestation APF/AFM,
- 2000** ☞ 1^{ère} réunion du secteur Lubersac,
☞ 1^{ère} réunion du secteur Egletons,
☞ 1^{er} atelier informatique à Brive,
☞ 1^{er} Groupe Amitié de Tulle,
☞ 1^{ère} édition des « Chantiers de l'accessibilité »,
☞ Opération « Arrêtons le massacre sur la route », Grande Cause Nationale 2000,
☞ Opération « Transport »,
☞ Acquisition d'une voiture adaptée,
- 2001 :** ☞ Création de l'ESVAD (Equipe Spécialisée pour une Vie Autonome à Domicile),
☞ Signature d'une Charte Qualité entre La Direction Départementale de l'Équipement et la délégation APF Corrèze,
☞ Mise en place du SIVA 19 (Site pour la Vie Autonome),
☞ Création du groupe de paroles SEP (Sclérose en plaques),
- 2002** ☞ 1^{er} Concours de Pétanque,
☞ 1^{er} rencontre du Groupe de Parole SEP,
☞ 1^{ère} Sortie mensuelle,
☞ Grande opération « Collecte Derniers Francs »,



- 2003** ☞ Aménagement de la délégation APF Corrèze dans ses nouveaux locaux flambants neufs, Impasse Tour de Loyre à Malemort,
- ☞ Inauguration des nouveaux locaux,
- ☞ 1^{ère} édition de l'Opération « Offrez un sourire »,
- ☞ L'APF change de logo,



- ☞ Journées « Portes Ouvertes » à la délégation,
- ☞ 1^{ère} réunion du secteur Juillac,
- ☞ 10^{ème} anniversaire du Groupe Inner Wheel,
- ☞ 1^{ère} Soirée Fête de la Musique APF Corrèze,
- 2004** ☞ 1^{er} Groupe Amitié/Informatique d'Egletons,
- ☞ 1^{er} Atelier informatique de Juillac,
- ☞ Mise en place d'un second rendez-vous mensuel informatique à Malemort,
- ☞ Manifestation pour le projet de loi en faveur des personnes en situation de handicap,
- 2005** ☞ Autonomisation de l'ESVAD qui devient le SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale),
- ☞ Nouvelle organisation pour l'APF :
 - élection du Conseil Départemental, Noël Vezine est élu représentant du CD,
 - arrivée de Monsieur Gervais Desgrolard en tant que directeur de la délégation,
- ☞ 1^{ère} opération contre la discrimination : « Changeons de regard »,
- 2006** ☞ Mise en route d'un groupe de paroles Parents d'enfants handicapés moteurs,
- ☞ 1^{er} voyage organisé par l'APF Corrèze,
- 2007** ☞ Concert de l'école « La Voix des Anges » à la délégation,
- ☞ Signature d'une charte « Ville Handicap » avec la commune d'Objat,
- ☞ Rencontre avec Jonathan Mandala, jeune homme qui a réalisé un tour de France en fauteuil,
- ☞ Envoi d'une plaquette « Pour une accessibilité totale des bureaux de vote » à tous les maires de Corrèze en vue des élections présidentielles,
- ☞ 1^{ère} édition « Accéder7éxister ! »,
- ☞ 1^{ère} sortie cinéma,
- ☞ Projet d'aide aux aidants familiaux,
- 2008** ☞ Création du collectif inter-associatif corrézien Ni pauvre-Ni soumis (NPNS),
- ☞ Participation à la Marche citoyenne et apolitique vers l'Elysée avec le mouvement national NPNS,
- ☞ 1^{er} atelier informatique à Ussel,
- ☞ Création du site Internet de la délégation : <http://apfcorreze.free.fr>
- 2009** ☞ Renouvellement du conseil départemental,
- ☞ Création atelier pâtisserie et confiserie,
- ☞ Création atelier décoration,
- ☞ Acquisition d'un minibus adapté avec trois emplacements pour fauteuils roulants.

II – LA DELEGATION DEPARTEMENTALE APF CORREZE

II.1 - ROLE ET MISSIONS

La délégation départementale APF Corrèze, mobilise de nombreuses forces vives pour accueillir, soutenir et accompagner, dans une logique de proximité, les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et leur famille.

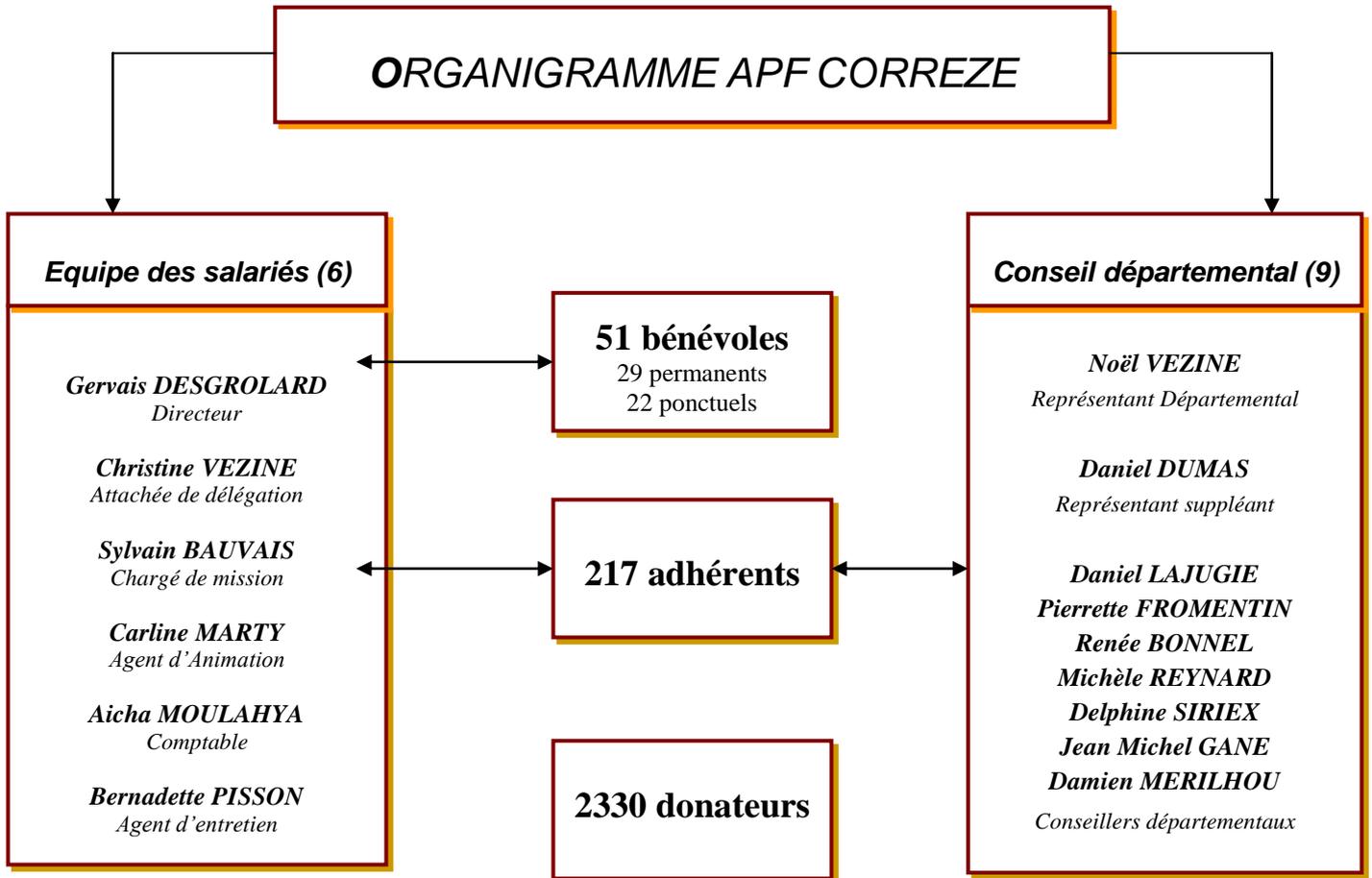
Placée au cœur de l'organisation de l'Association, la délégation

- Développe et fait vivre une dynamique associative,
- Constitue un espace associatif où se créent du lien, de la convivialité, des échanges.
- Lutte contre l'isolement, la solitude, l'exclusion et les discriminations,
- Favorise les relations sociales,
- Défend les droits,
- Milite, interpelle, fait le relais des attentes (communication, revendication, représentation, défense des droits...)
- Renforce les liens entre tous les acteurs de l'association,

Elle est le lieu qui permet à tous les acteurs de définir des actions communes et d'animer cette dynamique collective.



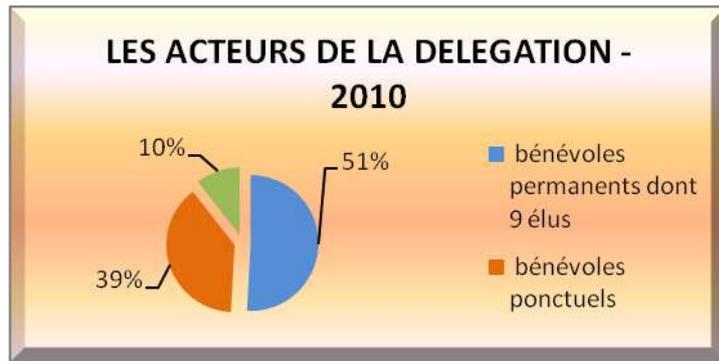
II.2 - L'ORGANISATION



La délégation est la pierre angulaire de la vie associative. Elle tire sa force, son dynamisme et son engagement de tous les acteurs (élu du conseil départemental, adhérents, bénévoles et salariés).

Depuis novembre 2005, le directeur de la délégation est Gervais Desgrolard. Nommé par le Conseil d'Administration de l'Association des Paralysés de France, il anime, gère, accompagne et coordonne les actions de la délégation.

Depuis novembre 2005, le représentant du conseil départemental est Noël Vezine. Missionné par le conseil d'administration pour représenter l'APF sur le département de la Corrèze, il est suppléé par Daniel Dumas.



↳ **51 BENEVOLES** (29 permanents dont 9 élus, 22 ponctuels)

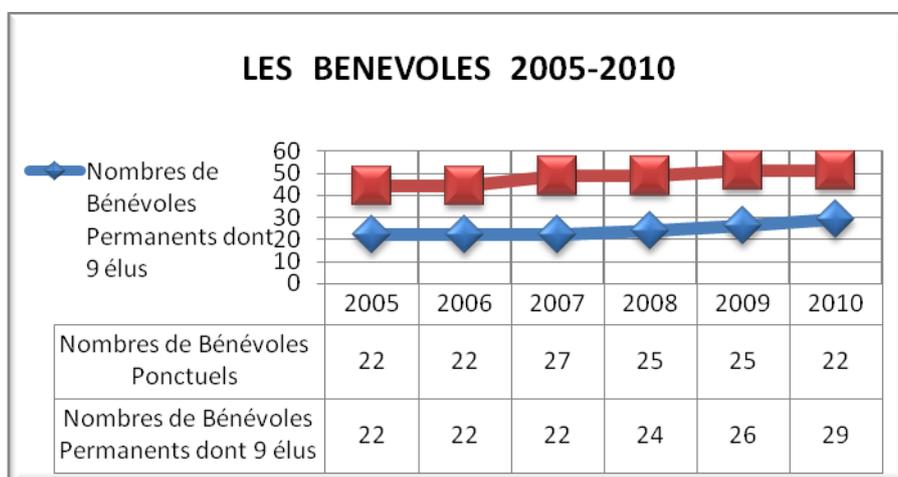
L'APF, porteuse de nombreuses initiatives dans le domaine du handicap, a besoin de personnes motivées et disponibles pour contribuer au bon déroulement des actions qu'elle mène.

Les bénévoles regroupent des personnes handicapées ou leurs familles, des adhérents et des sympathisants. Forts de leurs convictions, les bénévoles s'investissent, donnent de leur temps et de leur énergie dans l'action militante et/ou dans l'action associative.

Le nombre d'heures de travail (9600) engagé bénévolement au profit de la délégation représente l'équivalent de **5,30 temps pleins**.

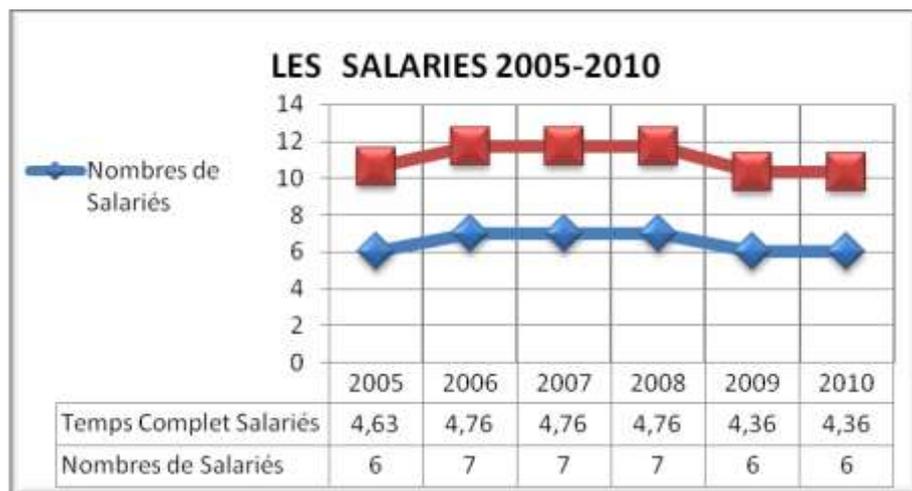
☑ **Les élus et les bénévoles permanents :**

- Le représentant du conseil départemental (élu),
- Le représentant suppléant du conseil départemental (élu),
- Les conseillers départementaux (élus),
- Le référent accessibilité,
- Le référent mission sclérose en plaques,
- Les référents locaux,
- Les animateurs de groupes et d'activités.



↳ **6 SALARIES** soit l'équivalent de **4.36 temps pleins**.

- Un directeur de la délégation,
- Une attachée de délégation,
- Une comptable,
- Une chargée d'animation,
- Un chargé de mission « développement vie associative »,
- Un agent d'entretien.



L'organisation de la délégation s'articule autour :

☑ **Du conseil départemental** (élus)

Il se réunit environ tous les deux mois pour mettre en œuvre les politiques de l'APF et définir les orientations politiques sur le département. Des adhérents non élus ayant pour la plupart des missions de représentation sont associés de façon régulière dans les séances.

☑ **De l'équipe de délégation** (salarisés et bénévoles avec responsabilités)

Elle se réunit très régulièrement pour échanger sur la vie de la délégation, en assurer le suivi, évaluer les besoins et adapter l'action à l'attente des personnes en situation de handicap et leur famille.

☑ **De L'équipe de bénévoles**

Les membres de cette équipe participent, de façon régulière, à la réflexion et à la réalisation des différentes activités de la délégation.

Les réunions se déroulent à la délégation avec un objectif commun, qui est d'accroître l'efficacité de la délégation dans la réflexion et dans l'action, pour une réelle participation et citoyenneté des personnes en situation de handicap moteur.

II.3 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'Association des Paralysés de France parle et agit au nom de ceux qu'elle représente et dont elle défend les droits : les personnes en situation de handicap et leur famille. À tous ses niveaux de fonctionnement (national, régional, départemental), de même que dans les structures qu'elle gère, elle s'est dotée d'instances représentatives de ses adhérents et usagers. Son objectif : Être au plus près des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap pour leur permettre d'être des acteurs de changement et pas seulement des bénéficiaires.

PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Met en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France et définit les orientations politiques départementales,
- Participe à la définition des actions ressources de la délégation afin de permettre la réalisation des orientations décidées,
- Organise parmi les adhérents la représentation politique de l'APF dans le département,
- Donne un avis préalable sur les projets du département soumis au Conseil d'Administration,
- Prépare et arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Départementale,
- Est à l'écoute des adhérents, valide les groupes « initiative » du département,
- Se tient informé des activités, des animations et des groupes relais,
- Rend compte de son mandat aux adhérents au cours de l'assemblée départementale.

Ainsi, à travers le conseil départemental, l'APF confie à ses adhérents la mission de la représenter et d'agir au niveau local, partout où se prennent des décisions concernant les personnes en situation de handicap.

Il est donc présent dans les nouvelles instances créées par la loi du 11 février 2005 et ouvertes aux associations : maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), comité départemental consultatifs des personnes handicapées (CDCPH), commissions communales et intercommunales d'accessibilité. Il s'est particulièrement impliqué dans le suivi de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs pour la gestion et le développement de l'offre de service sanitaire et médico-social : l'Agence régionale de la santé (ARS) mise en place officiellement le 1^{er} avril 2010.

Le conseil départemental est composé de 9 adhérents élus par leurs pairs, pour une durée de 3 ans ; 90% sont en situation de handicap moteur ou leurs proches

Cette instance a connu sa 1^{ère} mandature en novembre 2005 dans le cadre du nouveau schéma d'organisation associative, adopté lors du Congrès National de l'APF en juin 2003.

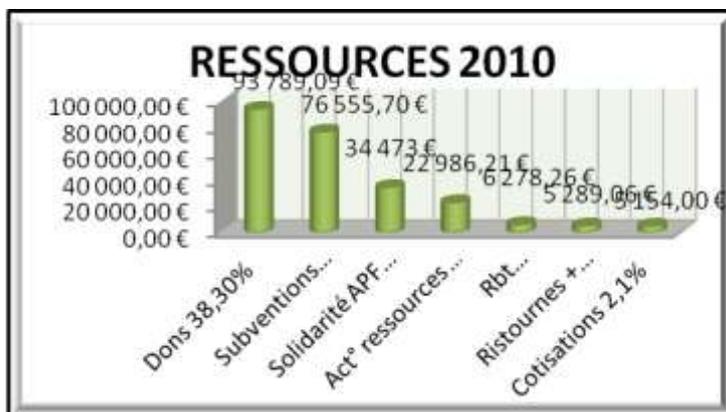
Les élections de la 2^{ème} mandature se sont déroulées en février 2009.

Au cours de l'année 2010, le Conseil Départemental s'est réuni 7 fois en séance pour échanger et travailler sur les missions qui lui incombent. A ces dernières, s'ajoutent des réunions de travail à caractère informel qui font l'objet d'un compte-rendu systématique.

Le conseil peut faire appel à des personnes ou groupement de personnes non-membres de l'instance, afin de faciliter l'exercice de ses responsabilités.

II.4 - LES RESSOURCES

Les ressources de la délégation APF Corrèze proviennent de différentes sources :



Les cotisations des adhérents

Le fichier de la délégation compte 217 adhérents, à jour de leur cotisation.

Les adhérents de l'APF sont des personnes en situation de handicap, parents ou amis, sympathisants qui souhaitent être force et acteurs du combat de l'APF, et avoir la possibilité de participer à la vie associative

Les dons

Ils sont principalement issus de la générosité du public. Les appels à dons se font par voie de courriers types (mailing) diffusés sur l'ensemble du département.

Il peut s'agir aussi de dons spontanés d'entreprises, de quêtes, de dons sur les adhésions.

Les donateurs jouent un rôle fondamental, les fonds collectés constituent une ressource essentielle qui sert directement à soutenir les actions et activités conduites sur le département.

Les legs

Reconnue d'utilité publique, l'APF bénéficie d'une exonération totale des droits de succession. Ainsi, l'intégralité des biens légués est disponible pour mener des projets à long terme en faveur des enfants et adultes en situation de handicap moteur.

Une brochure gratuite d'information sur les legs, les donations et les assurances-vie est éditée par le siège et adressée sous pli confidentiel sur simple demande.

Les subventions

Elles proviennent essentiellement du Conseil Général de la Corrèze, des Mairies, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Les actions ressources

Elles sont organisées par la délégation. Tout en revêtant un aspect festif et convivial, elles permettent de développer des ressources pour poursuivre et renforcer l'action conduite en faveur des personnes handicapées motrices. Des exemples : souscription odyssée, fête du sourire, vestiaire, bric à brac, vide greniers, pliage cadeaux dans les galeries marchandes...

Les ristournes

- sur les abonnements à la revue mensuelle des personnes handicapées « Faire Face »,
- sur les ventes par correspondance, par le biais de catalogues diffusés par le siège.

II.5 - AVEC LE SAVS

L'équipe d'intervention à domicile du SAVS de la Corrèze est basée dans les locaux de la délégation de l'APF installés à Malemort en périphérie de Brive.

Par des prestations, de service et d'évaluation des besoins de compensation, adaptées aux besoins des personnes, personnalisées, complexes et coordonnées, le service d'accompagnement à la vie sociale :

- Garanti la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap moteur,
- Participe à faire changer le regard de la société sur le handicap,
- Répond aux enjeux relatifs au soutien et au développement des capacités d'autonomie, de mobilité et de lien social des personnes en situation de handicap, sur l'ensemble du territoire.

Le service se décline à partir de prestations de la réalité de vie des personnes orientées par la MDPH.

Agréé et habilité depuis le 1er juillet 2005 pour l'accompagnement de 70 personnes en situation de handicap moteur, offre les missions et les prestations qui relèvent de la loi du 2 janvier 2002-2, du décret du 11 mars 2005 pour l'égalité des droits à la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. « Les SAVS ont pour vocation d'apporter un accompagnement adapté en favorisant le maintien ou la restauration des liens sociaux, dans le milieu familial, scolaire, universitaire ou professionnel et en facilitant l'accès des personnes handicapées à l'ensemble des services offerts par la collectivité ». Usagers des dispositifs de compensation – Cf la loi du 11 février 2005, c'est un « nouveau paradigme d'interventions » qui se pratique au SAVS de la Corrèze.

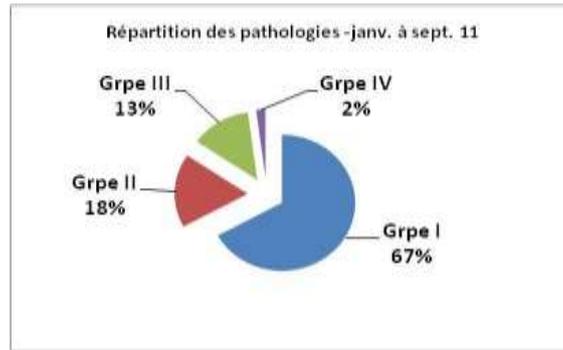
Une convention d'objectifs et de moyens lie le Conseil Général de la Corrèze et la structure dans le sens d'une relation véritablement partenariale, tenant compte des projets proposés par l'association comme de la commande publique.

Une volonté de concertation et de dialogue est installée avec les usagers, les adhérents, les partenaires sociaux et médico-sociaux, les pouvoirs publics et les autorités de contrôle.

Le service rendu se décline autour des étapes suivantes après l'accueil :

- Le recueil et l'étude de la situation des personnes, et l'évaluation des besoins,
- La détermination des axes promotionnels : valorisation, développement des compétences pour gagner en reconnaissance, à partir des plans de compensation,
- L'accompagnement à la mise en œuvre du plan d'aide par des conseils, de la co-évaluation, du soutien dans la construction de liens sociaux, relationnels, associatifs, sportifs etc., en stimulation motrice et psycho-réhabilitation, par des mises en situation, de l'apprentissage et de la dynamique sociale, du suivi et des réajustements des besoins, de la coordination et de la régulation des relations avec des intervenants médicaux, sociaux et médico-sociaux, partenaires du projet de vie familial, social, professionnel, choisi,
- L'expression et l'information des usagers par des échanges, rencontres, enquêtes de satisfaction.

Les bénéficiaires sont les personnes handicapées adultes de 18 ans au moins ou jeunes adultes en apprentissage, intégrant les personnes vieillissantes au-delà de 60 ans ayant une reconnaissance de la CDAPH et souffrant d'un handicap moteur lourd ou antérieurement déclaré.



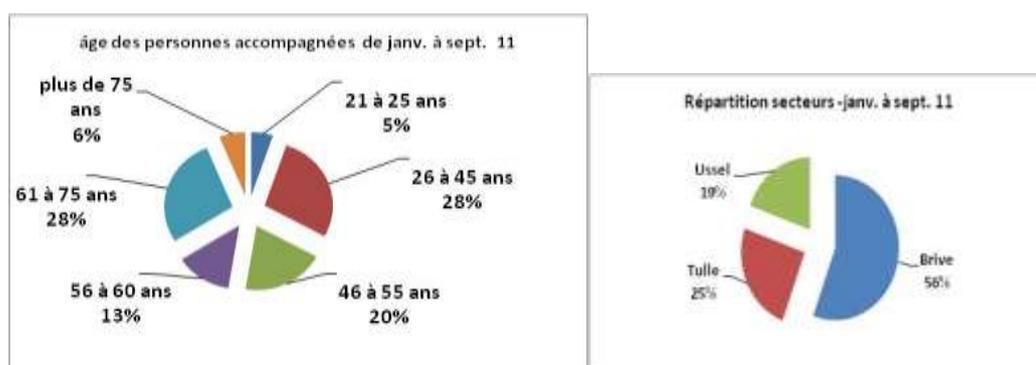
Groupe I : Lésions Cérébrales -Groupe II : Lésions Médullaires et Neurologiques
 Groupe III : Lésions Ostéo-articulaires - Groupe IV : Etiologies inclassables

Les personnes souffrant des conséquences de lésions cérébrales, exclusives ou prédominantes, sont des personnes infirmes moteurs cérébraux (IMC/IMOC) dont les lésions sont précoces, ou des personnes en situation de handicap suite un traumatisme crânien, un accident vasculaire cérébral, une tumeur ou malformation cérébrale, une encéphalopathie (SEP, maladie de Huntington,...).

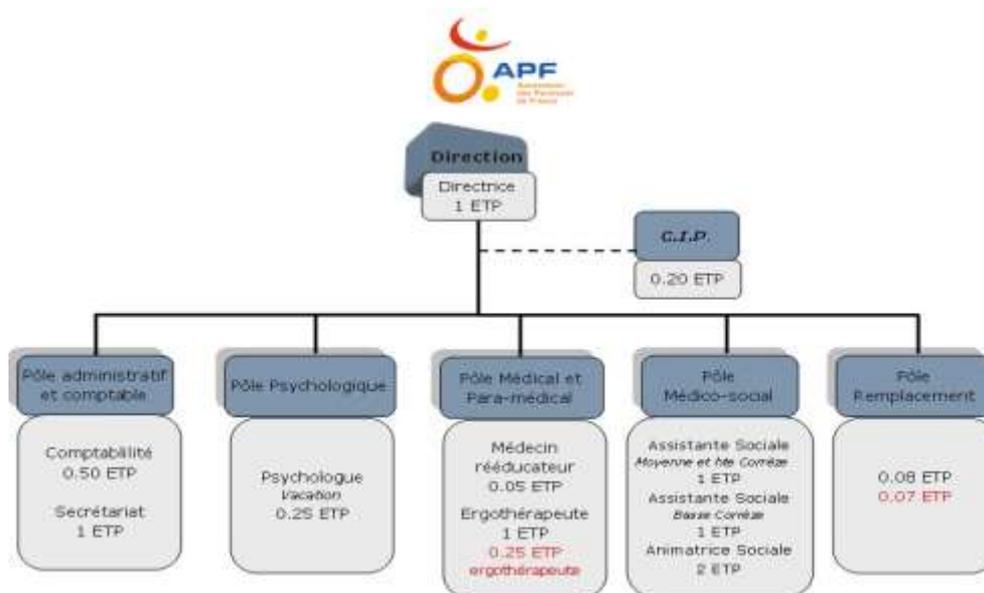
Les personnes du groupe II sont des blessées médullaires, paraplégiques ou tétraplégiques, ou atteintes d'une maladie neuro-dégénérative (amyotrophies spinales dont la SLA), ou neuro-musculaire avec les neuropathies et myopathies, souffrant de troubles psychologiques et/ou cognitifs liés à leur situation de handicap évolutif.

Aux pathologies ostéo-articulaires (malformations, amputations, dysplasies et dystrophies osseuses, scoliose, lésions inflammatoires, infectieuses, rhumatismales) sont consécutives des complications fonctionnelles, respiratoires, urinaires, cutanées,....

L'espérance de vie des personnes souffrant de maladies évolutives, par la recherche et une meilleure prise en charge, s'est améliorée.



La prise en charge globale, sanitaire et médico-sociale, garantie par une équipe d'accompagnement pluridisciplinaire, promeut la capacité de mobilité sociale des usagers et améliore l'image de soi.



*Postes demandés

Les demandes et besoins des personnes accueillies sont illustrés comme suit autour de situations complexes pour lesquelles l'évolution de la maladie complexifie et justifie un accompagnement pluridisciplinaire et pluridimensionnel, dans la durée pour garantir le maintien à domicile souhaité.

← Deux femmes :

✓ Une de 50 ans mariée, elle ne travaille plus depuis 4 ans. Elle souffre d'une encéphalopathie inflammatoire et, à la déficience motrice créant des limitations fonctionnelles et troubles associés, se rajoutent des difficultés sociales, financières nécessitant une protection judiciaire, et relationnelles avec perte de confiance en elle. Cette personne a de ce fait des difficultés à exercer ses responsabilités.

✓ Une seconde personne de 30 ans souffrant des conséquences d'une encéphalopathie métaboliques dégénératives, vit maritalement avec une personne négligente et en rupture avec les difficultés croissantes. La précarité sociale et conjugale est récurrente.

Les demandes et les besoins d'accompagnement adressés au SAVS sont des :

- Besoins d'aide et de soutien pour rendre effective la mise en place de la prestation de compensation pour les aides humaines, techniques et l'aménagement du logement (aide à la formulation, au conseil, au choix, à l'acquisition, à la décision, à l'apprentissage et à l'usage, au soutien des aidants familiaux et de l'environnement, à l'organisation, la liaison ou la coordination, des interventions à domicile...)
- Besoins de prévenir la rupture de la situation sociale ou de rétablir les relations sociales (soutien psychologique, soutien et suivi des prestations, élaboration de solutions, préparation de l'avenir...)
- Aide à organiser les soins et à prendre soin de soi
- Accès aux droits spécifiques.



◀ Deux hommes :

✓ Un jeune adulte de 22 ans traumatisé crânien suite à un accident de la voie publique vit seul dans un logement à proximité de la résidence familiale. La dépendance et les troubles du comportement nécessitent un accompagnement continu et complexe en termes de :

- Participation sociale (freins à vivre son handicap, sa vie sentimentale et sexuelle, la parentalité, la formation et l'emploi...),
- Gestion de la multiplicité des interventions et d'identification des besoins de soins (organisation, apprentissage, suivi, évolution...),
- Accès aux droits spécifiques en lien avec le handicap.

✓ Un adulte de 45 ans souffrant de lésions cérébrales précoces vit chez ses parents vieillissants. La déficience motrice et intellectuelle empêche tout projet de vie en indépendance. Le suivi s'opère autour des axes de :

- Parentalité, fin de vie, environnement familial,
- Besoins de rendre effectives des aides humaines extérieures, des aides techniques,
- Mise en œuvre d'activités occupationnelles, vacances, sorties....

III – LES ACTIVITES DE LA DELEGATION

Lieu d'expression du mouvement associatif et du développement d'initiatives, la délégation A.P.F. Corrèze est, avant, tout un espace privilégié d'échanges, d'informations, de réflexions, et de loisirs où des actions concrètes sont mises en place afin de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans toutes les situations de la vie quotidienne.

III.1 - L'ACCUEIL/LE SOUTIEN

L'accueil et le soutien actif des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associées et de leur famille sont une des premières missions de la délégation. Depuis février 2010, le pôle accueil est renforcé par des bénévoles qui s'attache à garantir un accueil et une écoute de qualité auprès des publics accueillis. Pour enrichir le sens de l'accueil, une formation « Mieux communiquer pour mieux accueillir » a été dispensée sur deux journées dans les locaux de la délégation par un organisme agréé. L'accueil téléphonique et physique est assuré du lundi au jeudi : 8h/12h - 14h/18h, le vendredi : 8h/12h - 14h/17h. En parallèle, sont tenues des permanences sur rendez-vous.

III.2 - LA VIE ASSOCIATIVE

Le principe de l'accès « à tout pour tous », défendu par l'APF reconnaît aux personnes en situation de handicap le droit à participer à tous les domaines de la vie sociale. La culture, les sports, les loisirs en font partie.

Le service Handimobile, service de transport adapté proposé par le Conseil Général de la Corrèze, facilite la participation des personnes handicapées motrices à ces actions et s'inscrit ainsi dans le droit élémentaire défendu par l'APF: « Accéder à une égalité des droits et exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde ».

En délégation, la qualité de l'accueil et les multiples propositions d'activités développent de vivantes et solides relations sociales.

III.2.a. Actions de proximité, d'échanges, de rencontres

✓ Avec les bénévoles

Association, bénévoles, deux mots indissociables, l'un n'allant pas sans l'autre, l'un n'existant pas sans l'autre.

A l'APF Corrèze, les bénévoles sont présents dans de nombreux domaines d'activités :

- Loisirs, animations
- Ressources,
- Revendication, représentation, sensibilisation,
- Animations,
- Entretien des locaux
- ...

Soucieux d'aller vers les autres en donnant un peu d'eux-mêmes, les bénévoles choisissent le domaine d'intervention qui leur convient le mieux en fonction de



leurs aspirations et des missions que l'APF est en mesure de leur proposer. Régulièrement, les bénévoles sont réunis afin de coordonner les activités de chacun et afin d'échanger sur les projets.

Annuellement, un moment privilégié partagé avec les salariées leur est réservé.

✓ Repas de fin d'année

Au son de l'orgue de barbarie, le repas de fin d'année a eu lieu le samedi 17 décembre 2010 au restaurant « Les Garennes du Gour » et a rassemblé 50 convives autour d'une « bonne table ».

Ce repas clôture les activités de l'année, mais aussi, permet aux personnes seules ou isolées de se retrouver dans un air de fête à l'approche de Noël.



III.2.b. Sorties touristiques et /ou culturelles, Séjour, Loisirs

✓ Les sorties

Une fois par mois, un groupe d'adhérents accompagné par des bénévoles se met en route pour une sortie culturelle ou touristique en Corrèze ou dans les départements limitrophes.

Cette activité très attendue et très appréciée connaît un succès grandissant. Chacun est heureux de se retrouver et de faire sans cesse de nouvelles découvertes.

Le service Handimobile mis en place par le Conseil Général est un précieux auxiliaire qui permet à un plus grand nombre d'adhérents de venir profiter de ce moment de détente.

Depuis juin 2009, grâce au soutien financier de la Caisse d'Epargne, la délégation APF Corrèze est équipée d'un minibus adapté avec une capacité de transport de 3 personnes dans leur fauteuil et 4 personnes handicapées pouvant faire le transfert ou des valides.

Ce nouveau véhicule permet, en complément d'Handimobile, de favoriser la participation des personnes en situation de handicap moteur.

Année 2010	Département	lieu	Nbre de personnes
Janvier	Haute-Vienne	Usine Bernardaud à Limoges	22
Février	Corrèze	Musé du président Chirac à Sarran	15
Mars	Corrèze	Visite de la station d'épuration de Brive	18
Avril	Corrèze	Visite de la médiathèque de Tulle	28
Mai	Dordogne	Village du Bournat au Bugue	25
Août	Corrèze	Les jardins de Sothys à Auriac	12
	Corrèze	Étang de Neuvic	14
	Dordogne	Village de Curemonte	15
	Dordogne	Château de Hautefort	15
Septembre	Dordogne	Château des Milandes à Castelnau la Chapelle	35
Octobre	Corrèze	Entreprise « Chéri-Bibi » à Combressol	15
Novembre	Corrèze	Entreprise « Chéri-Bibi » à Combressol	15
Décembre	Lot	Soirée Café théâtre côté rocher à Rocamadour	7

✓ Le séjour annuel

Pour la 3^{ème} année, un groupe d'adhérents et leurs accompagnateurs ont fait les valises pour 4 jours à Anglet (64) du 01 au 04 juin. A cette occasion, la délégation avait affrété un autocar adapté avec 6 places fauteuils.

Ce temps de dépaysement représente pour les personnes en situation de handicap moteur une parenthèse très attendue. L'occasion de partager des moments de complicité avec les autres, de détente et de découverte.



✓ Les sorties « cinéma »

L'APF Corrèze propose une après-midi détente et culturelle autour d'un « Mardi Cinéma ». Chaque mois, le rendez-vous est donné à 14H au Méga CGR à Brive pour une immersion dans les salles obscures. Les adhérents en situation du handicap moteur et valides se retrouvent autour d'un film ou de plusieurs, chacun étant libre de voir le long métrage qui l'inspire

✓ Loisirs

Pour rompre l'isolement et lutter contre la solitude des personnes en situation de handicap moteur du département, l'APF Corrèze multiplie et diversifie au fil des années les activités loisirs.

Elles se déroulent dans les locaux de la délégation et, dans un souci de proximité, sont également décentralisées sur d'autres communes du département.

☑ Les groupes

☞ Les groupes « Amitié »

Il s'agit d'une des premières activités organisée par l'association. Animé par des bénévoles et à une périodicité mensuelle, le groupe de la basse Corrèze se réunit dans les locaux de la délégation et le groupe de la Haute Corrèze se réunit dans une salle mise à disposition par la municipalité d'Egletons.

Autour d'une belote, d'un scrabble ou autres jeux de société, les participants ont toujours le plaisir de se retrouver pour discuter et plaisanter.

☑ Les ateliers informatiques

Grâce à du matériel et logiciels adaptés au handicap, l'association permet à de plus en plus d'adhérents de découvrir le monde étrange et quasi illimité de l'informatique.

🌀 *Atelier informatique de Malemort*

Un vendredi par mois, de 14h30 à 16h30, les fidèles mais aussi des nouvelles personnes ont grand plaisir de retrouver Sylvain « notre formateur informaticien » qui leur permet de découvrir ou se perfectionner dans les logiciels qui les intéressent. Les ateliers informatiques qui ont connu leur démarrage dans les locaux de la délégation ont fait des émules.



🌀 *Atelier informatique de Juillac*

A la demande des adhérents et grâce à la mise à disposition du Point Multimédia de Juillac, l'atelier de Juillac a vu le jour. Chacun découvre à son rythme les possibilités de l'ordinateur.

🌀 *Atelier informatique de Haute Corrèze*

L'atelier informatique de Haute Corrèze a débuté dans une salle mise à disposition par la Médiathèque Intercommunale de Haute Corrèze à Ussel. Durant l'année 2009, il a été transféré au Lycée Agricole de Neuvic qui dispose d'une salle informatique entièrement équipée et accessible aux personnes à mobilité réduite. Animé par Sylvain Bauvais, il regroupe une dizaine de participants qui se retrouvent une fois par mois de 14h30 à 16h30.

🌀 *Atelier pâtisserie et confiserie*

Fortes de leur savoir –faire, des bénévoles ont lancé le projet Atelier pâtisserie et confiserie. Succès au rendez-vous, les adhérents se retrouvent une fois par mois pour apprendre, réaliser et déguster ! 6



🌀 *Atelier bricolage et décoration*

Même origine pour ce nouvel atelier, avec bien sûr cette fois-ci, des spécialistes de la décoration et du petit bricolage. Les membres réalisent, sur une à plusieurs séances, des objets décoratifs qui viennent enrichir leur intérieur. Au rythme d'une fois par mois, ces aspirants bricoleurs développent leur capacité à faire.

✓ La danse

↳ *Handi-Country (Nouveau)*

« *Reculer les limites du handicap* » : grâce à l'initiative d'un professeur de danse qui a souhaité faire partager bénévolement sa passion avec les personnes en situation de handicap, un groupe de 6 adhérents s'initie à la danse country une fois par mois à la délégation.

La liberté d'expression, la découverte de la possibilité de danser en fauteuils roulants ou avec des cannes procurent de vrais moments de joie.

Sous les applaudissements d'un public émerveillé et admiratif, le groupe « handi-country » s'est produit sur scène lors d'une après-midi festive organisée au profit de l'APF Corrèze par une lycéenne, dans le cadre de sa formation en milieu professionnel.



III.2.c. Actions Animations et/ou Ressources

✓ L'opération Fête du Sourire (05/2010)

Action basée sur la convivialité, la vente de fleurs et d'objets dérivés aux couleurs de l'action fait partie des actions ressources et communication de la délégation.

Les bénévoles et salariés étaient de nouveau présents pour proposer au public des objets aux couleurs de l'action ainsi que des fleurs.



✓ Les Journées du Bric à Brac (04 et 11/ 2010)

2 fois par an, à l'automne et au printemps, les bénévoles s'affairent pour organiser ces journées bric à brac ouvertes au grand public. Tous ceux qui aiment farfouiller, fouiner, et chiner ne manquent pas le rendez-vous. Ils découvrent des objets et variés, des meubles, des livres, proposés à la vente à des petits prix, issus de dons faits par les particuliers.

✓ Le Vestiaire

Ouvert le mardi et le jeudi de 14h à 16h45, il est géré par une équipe de bénévoles qui assure le tri, le stockage, l'étalage des dons de textile effectués toute l'année à la délégation.

Il propose à ses adhérents une grande variété de vêtements en bon état à des prix modiques.

✓ La souscription Odyssée

L'action Odyssée s'accompagne d'une vente de billets de soutien.

III.2.d. Actions d'information, de sensibilisation



✓ Semaine Nationale des Personnes Handicapées Physiques (03/ 2010)

C'est l'occasion d'aller au devant du grand public pour faire connaître l'APF en Corrèze mais aussi de générer des ressources. Les fonds collectés permettent de mener à bien des projets et actions de proximité en faveur des personnes en situation de handicap moteur.

✓ Opération Odyssée "Ensemble, dépassons le handicap"

Les principaux objectifs de ce rendez-vous annuel :

- Donner une image dynamique et positive du handicap,
- Associer personnes handicapées et valides dans un grand mouvement de solidarité.

En ouverture, le samedi 24 avril, les adhérents sont allés soutenir les nageurs handisport et des nageurs valides au « challenge aux Km » organisé par le comité du limousin de la Fédération Française de Natation à la piscine d'Ussel.



Le temps fort s'est déroulé le dimanche 2 mai à Argentat. Dans un convoi de véhicules, les adhérents sont partis les uns de Malemort, les autres d'Égletons pour se diriger vers Argentat.



L'accueil traditionnel par un vin d'honneur offert par la municipalité précédait le repas convivial. Tout au long de l'après midi, les adhérents, sympathisants, ou particuliers ont pu profiter des nombreuses activités proposées par les clubs et les associations partenaires de cette journée.

La délégation avait construit un jeu de société grandeur nature « Access village ». afin de permettre au grand public de repérer et comprendre les obstacles liés aux situations de handicap.

Un lâcher de ballons a mis fin à cette 15^{ème} édition.



✓ Fête du Sourire (05/2010)

Action basée sur la convivialité, la vente de fleurs et d'objets dérivés aux couleurs de l'action fait partie des actions ressources et communication de la délégation.



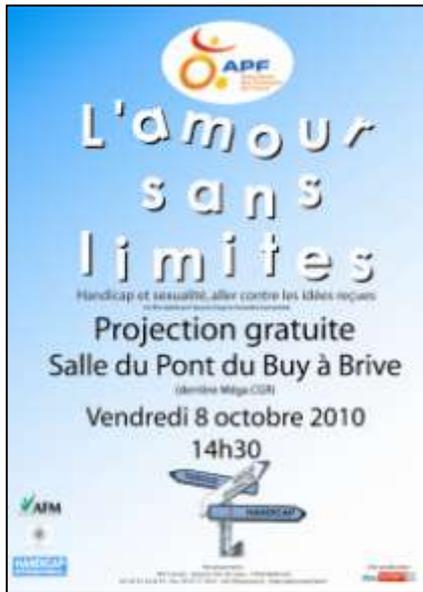
✓ Forum des Associations de la ville de Brive (09/2010)

Parmi les 200 associations présentes à la salle des Trois Provinces, les bénévoles et les salariés de la délégation ont tenu un stand d'information durant ce forum placé sous l'étiquette « Je recherche mon association, j'y vais ». C'est l'occasion de se faire connaître, rencontrer les autres associations, communiquer avec le public, aller à la rencontre de nouveaux bénévoles et adhérents.

✓ Salon Autonom'Expo 2010 (09/2010)

L'APF Corrèze était présente tout au long de ce salon créé dans le but d'aider les personnes âgées ou handicapées à être plus autonomes dans la vie de tous les jours.

Une opportunité pendant 3 jours, de rencontrer des professionnels pouvant proposer des solutions, des services, des dispositifs personnalisés et adaptés.



✓ L'amour sans limites

L'APF Corrèze a organisé la projection gratuite du film "L'amour sans limites", *Handicap et Sexualité, aller contre les idées reçues*, le vendredi 8 octobre à la salle du Pont du Buy à Brive Un film réalisé par François Chayé et Samantha Campredon. 2008. Une coproduction APF, AFM, France 5, System TV.

La projection du film a été suivie des réactions, de témoignages forts et édifiants de personnes qui évoquent leurs besoins et leurs envies, d'échanges avec différents intervenants, experts et personnes ressources : professionnels de la santé, représentants de mouvements associatifs...

Les objectifs :

- permettre l'ouverture d'un débat local autour de la sexualité des personnes en situation de handicap,
- initier l'organisation de Rencontres départementales autour de ce thème en 2011.

✓ Prévention avec la Direction départementale de la Sécurité Publique de la Corrèze

En partenariat avec la DDSP de la Corrèze, la délégation a organisé, dans les locaux du conseil général, une réunion d'information intitulée « Personnes à mobilité réduite, conseils pour votre sécurité » à destination de ses adhérents. Des conseils simples et utiles touchant à la sécurité des personnes et des biens en ont fait le contenu.

✓ Transport avec la SNCF

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, la Coordinatrice Accès Plus/Accessibilité SNCF a été à l'initiative d'une journée inédite en invitant les responsables de la délégation et des adhérents à emprunter le TER Limousin entre Brive et Tulle. L'occasion a été donnée de découvrir les aménagements destinés à faciliter les déplacements en train et de visiter la gare de Tulle récemment rénovée.

III.2.e. Actions de communication

L'APF développe, depuis sa création, de nombreux supports d'information. À travers ses publications (magazines, revues, guides, livres, films), sites Internet et numéros verts, elle apporte aux personnes en situation de handicap tout à la fois des informations médicales, sociales, économiques, juridiques, fiscales, pratiques et une écoute attentive à leurs problèmes, tout en favorisant les échanges et les prises de position.

✓ Bulletin départemental "Zoom sur la Corrèze"

Il est le lien informatif entre l'association et l'adhérent. Il présente la vie de la délégation, ses activités, ses orientations et l'impact de l'actualité nationale au niveau local. Ce support de correspondance contribue à l'optimisation de la communication interne et externe.

✓ Rapport d'activité

Rédigé annuellement, il retrace l'action conduite par la délégation sur une année et présente le bilan financier. L'ensemble des activités et les comptes s'y rattachant sont à disposition de la délégation.

✓ Communiqués de presse écrits et parlés, conférence de presse

L'APF Corrèze bénéficie d'une très bonne couverture médiatique grâce au précieux soutien des journaux et des radios locales. On peut noter que les manifestations, les événements, les positions et les revendications de l'APF sur l'année ont été largement repris.

✓ Emission mensuelle sur RCF Corrèze

L'émission de l'APF Corrèze est animée par la délégation départementale. Mensuellement la délégation traite des thèmes propres à la vie de la délégation.

De septembre à décembre 2009, quatre émissions dont deux sur l'accessibilité ont été diffusées.

✓ Site Internet de l'APF Corrèze

La mise en ligne du site de la délégation date de juin 2008. Ce nouveau moyen de communication incontournable permet de mieux faire connaître l'association dans le département et dans le monde (Visiteurs d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Océanie. Cf. carte sur le site), les adhérents ainsi que le public. Chaque visiteur peut y retrouver les informations principales de l'APF, son actualité, les dates des différents groupes, les photos et vidéos des actions passées et rentrer en contact avec la délégation.

Ce site évolue avec le temps, il intègre régulièrement de nouvelles rubriques.



✓ Supports nationaux d'information

- **Faire Face**
Un magazine mensuel destiné aux personnes ayant un handicap moteur, à leur famille et à tous ceux qui se sentent concernés par ce sujet, le mensuel *Faire Face* (11 numéros/an), donne des informations pour mieux vivre le handicap au quotidien.
- **Faire Face Sep**
Un supplément de Faire Face pour les personnes atteintes de sclérose en plaques.
- **Faire Face ParaTetra**
Un supplément de Faire Face pour les personnes blessées médullaires.
- **Faire Face IMC**
Un supplément de Faire Face sur l'infirmité motrice cérébrale.
- **Inter-Parents** (3 numéros/an)
Un véritable support d'expression et de réaction, la revue *Inter Parents* s'adresse aux parents et aux proches d'enfants en situation de handicap moteur.
- **Ensemble**
Un bulletin pour informer les donateurs des actions et projets menés grâce à eux.
- **Guide vacances et guide fiscal.**
- **Des livres et des vidéocassettes traitant du handicap, des plaquettes, des dépliants, des affiches.**

✓ Informations pratiques sur Internet

- **www.apf.asso.fr**
Le site de l'association propose des rubriques pratiques pour vivre le handicap au quotidien et donne de multiples informations (actualités, communiqués de presse, coordonnées des délégations départementales, établissements et services de l'APF les plus proches de chez soi).
- **www.blogs.apf.asso.fr**
La plate forme de blogs APF
- **www.reflexe-handicap.org**
Le blog politique de l'association pour se tenir informé des positions, revendications et actions politiques de l'APF.
- **<http://vos-droits.apf.asso.fr>**
Une source d'informations et d'aides juridiques
- **www.faire-face.fr**
C'est un complément au magazine papier Faire Face consacré à l'actualité du handicap,
- **www.moteurline.apf.asso.fr**
Un portail d'informations sur l'ensemble des maladies invalidantes responsables des déficiences motrices et leurs conséquences. Il s'adresse tant aux professionnels qu'aux personnes concernées.
- **www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr**
Ce site apporte des renseignements spécifiques sur la SEP, la vie au quotidien, les aspects psychologiques, la recherche, les conséquences de la maladie.
- **www.paratetra.apf.asso.fr**
Il est dédié aux personnes concernées par les lésions médullaires, notamment traumatiques.
- **www.imc.apf.asso.fr**
Il est dédié aux personnes concernées par l'infirmité motrice cérébrale et plus largement la paralysie cérébrale.



- **<http://unikom.blogs.apf.asso.fr>**
Il est dédié aux personnes en difficulté d'élocution ou de communication.
- **www.trocmaison.com**
Partez en vacances dans une maison accessible en fauteuil roulant grâce à l'échange de maisons.
- **www.cfhe.org**
Le site du conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes.
- **www.jaccede.com**
Le guide collaboratif gratuit des lieux accessibles et sympas.
- **www.tourisme-handicaps.org**
Pour tout savoir sur le label Tourisme et Handicaps.
- **rnt.over-blog.com**
Le blog du réseau nouvelles technologies de l'APF.

✓ Ecoute et soutien par téléphone

Des numéros verts d'écoute, de soutien et d'orientation (appel anonyme et gratuit à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 13 H à 18 H.

- **Écoute Handicap Moteur (0 800 500 597)** accueille les demandes de toutes les personnes concernées par des déficiences motrices, notamment du fait de lésions médullaires ou d'IMC
- **Écoute SEP (0 800 854 976)** est centré sur les questionnements spécifiques des personnes atteintes de sclérose en plaques (SEP).
- **Écoute Parents (0800 800 766)** propose aux parents d'enfants en situation de handicap une écoute par des pairs.(parents bénévoles formés à l'écoute).

III.2.f. Actions de partenariat/solidarité

✓ L'APF solidaire

Pour le téléthon 2010, une animation ludique basée sur un jeu accessibilité initié par l'APF a été proposé en partenariat de l'association des commerçants d'Ussel « Ussel Dynamic ».

✓ Au profit de l'APF

- Les bénéfices d'une soirée dansante organisée par l'association Agir Ensemble d'Ussel à la salle polyvalente ont été reversés à la délégation
- Un bel après midi festif, autour de chants et danses variés, a été offert aux adhérents par Hélène en stage à la délégation dans le cadre de sa formation. C'est à cette occasion que le groupe APF « Handy-country » s'est produit sur scène avec des danseurs valides de country.

✓ Avec le Lycée d'Enseignement Général Technologique et Professionnel Agricole de Neuvic

Expertise et soutien du projet porté par un groupe d'élèves visant à la création d'un jardin accessible dans l'enceinte du lycée.

✓ Intervention auprès des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.)

Information sur le rôle de la délégation et de ses activités, le handicap moteur, suivie d'un échange entre les élèves et les intervenants.

III.3. ACTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL APF CORREZE

1. Actions de proximité

Le Conseil Départemental s'attache au développement d'une logique participative de proximité notamment par la mise en place des groupes relais pour assurer un véritable maillage du département et créer une dynamique collective. En parallèle, les groupes initiatives rassemblent des adhérents mais aussi des non-adhérents qui souhaitent partager leurs réflexions ou agir ensemble sur des thématiques qui les concernent.

✓ Les Groupes Relais

Ces groupes mettent en œuvre l'action de proximité : rencontres, représentations et revendications. Ils permettent de démultiplier l'action. Un référent est choisi par consensus ou par vote pour une durée de deux ans renouvelable.

Ils sont en lien avec le Conseil Départemental qui les rencontre, les réunit et les consulte autant que de besoin, avec le directeur de la délégation départementale et les autres acteurs locaux de l'association.

Le département de la Corrèze est divisé en trois « pays » où les membres du Conseil avec l'aide de bénévoles et le soutien de la délégation mettent en œuvre l'action de proximité.

2. Actions de réflexions et de développement

✓ Projet Associatif 2006 – 2011 « Acteur et Citoyen »

Le plan d'action local issu de la réflexion avec les adhérents dans le cadre du projet associatif « Acteur et Citoyen » se traduit par une dynamique continue d'actions. Il s'appuie sur les grands thèmes du projet associatif tels que lutter contre toutes les formes de discriminations, défendre les droits des personnes, innover dans les propositions, faire vivre la démarche participative.

✓ Rencontres avec les adhérents

Les 17 juin à Malemort et le 18 juin à Egletons, de nombreux adhérents ont participé à des temps de concertation qui serviront de bases de propositions dans le lancement des travaux relatifs au nouveau schéma départemental de l'autonomie.

Le conseil général de la Corrèze a décidé d'engager l'élaboration du futur schéma 2012-2016 dans une démarche de coordination, concertation et d'écoute mutuelle afin d'aboutir à sa rédaction en cohérence avec les besoins.

✓ Assemblée départementale

Le 29 novembre 2010 dans la salle Corrèze du Conseil Général à Tulle, plus de 80 personnes se sont retrouvées (adhérents, bénévoles, salariés).

De nombreux partenaires institutionnels, associatifs, des élus locaux ont partagé également ce temps fort de la délégation.



En préambule de l'ouverture de l'assemblée un mini forum était organisé autour de 4 axes : pôle action collective, pôle action individualisée, pôle action politique, pôle action accessibilité. Chacun pouvait ainsi s'informer des différentes actions conduites par l'APF en Corrèze.

L'assemblée s'est déroulée autour de 4 thèmes : l'action collective, l'accessibilité, l'action de revendication, l'actualité. Présenté par les différents acteurs de l'APF et illustré par une projection, chaque thème a été l'occasion d'échanges positifs et constructifs entre la salle et la tribune reflétant ainsi la volonté démocratique de l'APF.

Faire barrière aux régressions sociales actuelles qui redoublent le vécu d'injustice et d'exclusion, prendre conscience que la mise en accessibilité ne concerne pas une minorité de citoyens, mais qu'elle profite à tous, ont été deux sujets particulièrement mis en avant. Il est urgent d'agir afin de « *construire une société ouverte à tous* ». Tel est l'intitulé du plaidoyer APF sur la question du « Vivre ensemble » dans une « société ouverte à tous ».

3. Actions de revendication

✓ Colère noire de l'APF

L'APF avait déclaré 2009 « Année noire du handicap », en 2010, c'est la colère des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui est noire !

2010 sonne la mi-échec de la loi du 11 février 2005 mais plutôt qu'un anniversaire, c'est la perte de l'esprit de cette loi que les personnes en situation de handicap risquent de célébrer. C'est donc avec le brassard noir et le moral en berne que les élus du conseil départemental ont donné une conférence de presse le 4 février dans les locaux de la délégation dénonçant les mesures gouvernementales. Ils ont expliqué les raisons de cette colère noire tout en demandant la mise en place d'une réelle politique d'impulsion sociale dans tous les domaines liés au handicap et le respect des engagements pris en 2005, et toujours réaffirmés depuis.

En parallèle, un courrier a été adressé aux élus : Sénateurs, députés, conseillers généraux, maires.

✓ Mouvement **NPNS**

L'APF a initié, en 2007, un vaste mouvement inter associatif apolitique et citoyen intitulé « Ni Pauvre – Ni soumis » regroupant plus de 90 associations nationales du champ du handicap, de la maladie, du secteur sanitaire et social et de la défense des droits humains. Ce mouvement a pour ambition que la question des revenus des personnes handicapées qui ne peuvent pas accéder à un emploi en raison de leur handicap ou de leur maladie, et ce, quel que soit leur âge soit au centre de la politique du handicap. Le but est de sortir de la logique d'assistance en faisant appel à la solidarité nationale.

♦ Avec le Collectif inter associatif corrézien NPNS

↳ Journée d'action à Toulouse le 27 mars 2010

Le collectif « ni pauvre, ni soumis » a lancé un appel à manifester le 27 mars dans chaque région de France.

Précarité croissante voire renforcée, système de santé remis en cause au détriment des publics les plus fragiles, contexte économique toujours défavorable... sont autant de raisons qui ont conduit les manifestants à crier leur détresse et leur colère sous le slogan « Stop à la précarité, Oui à la solidarité et à un revenu d'existence ».

Le collectif inter associatif corrézien a rejoint le mouvement à Toulouse avec des véhicules adaptés affrétés à cet effet (autocar, mini-bus).



↳ Réforme des Retraites



Le collectif corrézien NPNS a été solidaire des journées d'action car Réforme des retraites et handicap : le compte n'y est pas !.

Le collectif inter associatif Corrèzien NPNS dont les revendications sont complémentaires (retraites des personnes handicapées, retraite des aidants familiaux, allocation adulte handicapée...) affirme sa volonté de voir les personnes en situation de handicap, tout handicap confondu, ou de maladies invalidantes reconnues comme des citoyens à part entière dans le cadre de ce mouvement inter organisationnel.

4. Actions de représentation et de défense

Le Conseil Départemental représente les personnes handicapées dans les instances régionales, départementales et/ou communales où sont prises des décisions ou des orientations les concernant, notamment au sein de :

- L' Agence Régional de la Santé (A.R.S.) :
 - ✓ la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie du Limousin, (C.R.S.A.).
 - ✓ le Schéma Régional d'Organisation Médico Social (S.R.O.MS.).
- La Maison Départementale des Personnes handicapées (M.D.P.H.) :
 - ✓ la Commission Exécutive,
 - ✓ la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) dont Noël Vezine assure la présidence de cette dernière.
- Du Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (C.D.C.P.H.),
- De la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, (C.C.D.S.A), des Sous Commissions communales, intercommunales et d'arrondissement.
- de la Commission Départementale de l'Action touristique de la Corrèze,
- de la Sous commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- des Conseils d'Administration :
 - de l'UDAF,
 - de l'ADAPAC,
 - de l'EHPAD de Mansac,
 - d'AMIS 19,
 - de l'AG SIVA,
 - du Collectif Inter Associatif Sur la Santé (CISS) Limousin
 - du Centre Régional d'Etudes et d'Actions pour les Handicaps et les Inadaptations en Limousin (C.R.E.A.H.I.L.),
 - de l'Association Le Fil des Aidants,
- de l'antenne Corrèze du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) Limousin,
- du PACT Corrèze,
- du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 19 (REAAP 19),



- de l'Union Régionale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS),
- Pluriels 19,
- de la Commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPEC) au Centre hospitalier de Brive,
- du Conseil à la Vie Sociale (C.V.S.) du SAVS APF 19.
- du Comité d'Entente Limousin,
- du Conseil APF de région Limousin.

En outre, les élus du Conseil Départemental sont invités aux assemblées générales et réunions de diverses institutions.

5. Travail avec les partenaires extérieurs

Dans une logique de débat et de consensus, des contacts réguliers avec des élus nationaux, départementaux, communaux, des responsables d'organismes sociaux, d'institutions privés ou publiques favorisent une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap moteur et leur famille, Cette démarche partenariale, en appui de l'expertise APF, vise à susciter, permettre, valoriser, développer des projets locaux adaptés aux attentes et besoins de proximité repérés.

- avec les Parlementaires,
- avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.),
- avec la Préfecture,
- avec le Conseil Général de la Corrèze,
- avec la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.),
- avec les Mairies,
- avec les Organismes sociaux,
- avec les Associations,
- avec les Entreprises.

III.4. GROUPES INITIATIVES LOCAUX (G.I.L.)

Ils sont labellisés par le conseil départemental. Ils répondent à des réflexions, des actions spécifiques, des problématiques exprimés par les adhérents au niveau départemental.

III.4.a. La mission APF - Sclérose en Plaques (SEP)

Le groupe APF SEP Corrèze a été créé en octobre 2001 à la demande des adhérents concernés par la Sclérose en Plaques.

En 2007, dans le cadre de la nouvelle organisation APF, Daniel Lajugie a été désigné, par le Conseil Départemental, référent SEP . À ce titre, il informe, oriente et fait le lien entre les différents acteurs pour toutes les questions et activités concernant la SEP. Il est également le référent pour les instances nationales de l'APF représentées au sein du Groupe Initiative National (GIN SEP) : le Conseil d'Administration, la Direction Générale (en particulier, APF Ecoute Infos SEP).



Le groupe définit les objectifs et les règles de fonctionnement. Il s'engage à respecter le principe confidentialité afin de favoriser un climat de confiance propice à la libre circulation de la parole.

Le groupe propose des rencontres mensuelles, dans les locaux de la délégation APF Corrèze. Chacun participe à sa convenance au rythme qu'il choisit. Les rencontres comptabilisent une moyenne de 12 participants. Le profil des participants est différent (malades, conjoints, parents, enfants, frères, sœurs...)

Co-animé par une psychologue et le référent SEP, il permet le partage et l'échange de vécus, d'émotions et de solutions pour mieux vivre.

Les thèmes abordés sont choisis par les participants d'une réunion à l'autre ou au cours de la réunion : l'annonce de la maladie, l'acceptation de la maladie, les relations avec la famille, les rapports avec le corps médical, affronter le regard des autres, le changement dans la vie professionnelle, la dépression, la vie de couple, les loisirs....

Le groupe restant ouvert à toutes nouvelles personnes concernées par la sclérose en plaques, chaque réunion est annoncée par voie de presse.

III.4.b. Le groupe de paroles parents d'enfants handicapés moteurs

En septembre 2006, la délégation APF Corrèze a proposé aux parents d'enfants handicapés moteurs de constituer un groupe de paroles. Ce projet a été mis en place grâce au R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents 19) avec le soutien financier de la D.D.A.S.S, du Conseil Général, de la C.A.F., de la M.S.A, de la C.A.B. dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le groupe de parole représente un moment d'échanges et d'écoute réciproque. Basé sur le respect mutuel, la confidentialité et la convivialité, ce groupe permet à chaque participant de se retrouver selon ses besoins. Il peut s'agir d'échanges d'informations, de vécus, d'expériences, d'émotions éprouvées face à leurs enfants, de réflexions sur les projets de vie à domicile ou en établissement... Animé par une psychologue, ce temps permet aux parents de dédramatiser un quotidien difficile et de redonner du souffle à leur vie.

III.4.c. Le groupe des aidants familiaux

Depuis le mois de novembre 2007, la délégation propose une action d'écoute, d'accompagnement et de formation pour les aidants familiaux des personnes handicapées moteurs, avec les financements de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et de la Mutuelle Sociale Agricole.

Cette action s'adresse aux aidants familiaux non professionnels de personnes handicapées afin de leur apporter les connaissances de bases sur les différences pathologies qu'elles côtoient et les répercussions dans la vie de tous les jours.

Une formation de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1) d'une durée de 2 jours a été dispensée au groupe. L'enseignement comportait des apports de connaissances techniques ainsi que des exercices pratiques d'application qui permettent d'acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, protéger et porter secours.

III.5 - LA MISSION ACCESSIBILITE

Daniel Dumas, Représentant suppléant du conseil départemental, assure la mission de référent.

Pour garantir une présence sur l'ensemble de la Corrèze, il est assisté par une équipe constituée de :

- Mesdames Michèle Reynard et Pierrette Fromentin, Monsieur Lucien Vacher, sur le secteur de la Haute Corrèze,
- Messieurs Noël Vezine et Damien Merilhou sur le secteur de Tulle,
- Monsieur Daniel Lajugie sur le secteur d' Objat - Juillac.

L'accessibilité relève de l'aménagement et du développement durables.

Garantir un environnement, des droits et des services accessibles, à tous, est indispensable pour construire une société ouverte à chacun quelles que soient ses spécificités, et nécessite la mise en place d'une politique transversale et universelle.

Aller et venir, avoir le choix de son école, son emploi, son logement, ses commerçants, ses loisirs, ses vacances comptent parmi les droits fondamentaux.

La loi du 11 février 2005 impose une obligation de coordination des politiques d'accessibilité afin que l'ensemble de la chaîne de déplacement qui comprend la voirie, les bâtiments, les espaces publics, les véhicules de transport soit rendu accessible dans sa totalité.

Chaque commune doit élaborer un plan d'aménagement de la voirie ainsi qu'un diagnostic de l'accessibilité des établissements recevant du public.

La mise en accessibilité a été actée dans la loi de 2005 et doit être effective en 2015.

III.5.a. Les missions

- Représenter les personnes en situation de handicap au sein des instances concernées : commissions et sous commissions départementales, d'arrondissements, communales, intercommunales.
- Conseiller les professionnels de la construction, du tourisme, les particuliers,
- Collaborer avec les services instructeurs de permis de construire,
- Participer aux actions d'information, de sensibilisation,
- Veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires.

III.5.b. Les activités

✓ Hébergement

- Conseils :
 - Communes pour la voirie et les établissements recevant du public,
 - Hôtels,
 - Gîtes ruraux,
 - Centres de tourisme,
 - Hébergements individuels de vacances,
 - Logement.

✓ Autres domaines

- Participation aux réunions de la Commission Consultative « Les Personnes Handicapées dans la Ville » dans le cadre de la politique de la ville de Brive,
- Travail de partenariat avec des élus municipaux, des services techniques concernant les travaux de voirie et le stationnement dans les villes et communes,
- Travail en partenariat Direction Départementale des Territoires,
- Participation aux réunions de présentation des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PMAVE),
- Participation aux réunions de présentation du diagnostic de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.
- Participation aux réunions d'attribution des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap,
- Relations avec les administrations, les organismes de Tourisme, avec la Direction Départementale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

✓ Commissions et sous-commissions consultatives de Sécurité et d'Accessibilité

- Participation aux réunions :
 - Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité
 - Sous Commission Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité
 - Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité,
- Visites :
 - Etablissements Recevant du Public.

✓ En relation avec les services de la délégation

- Information, formation, conseils.

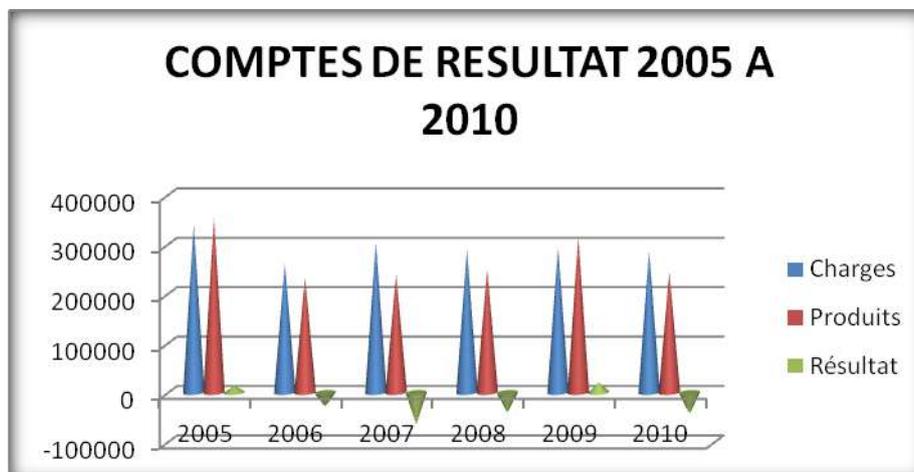
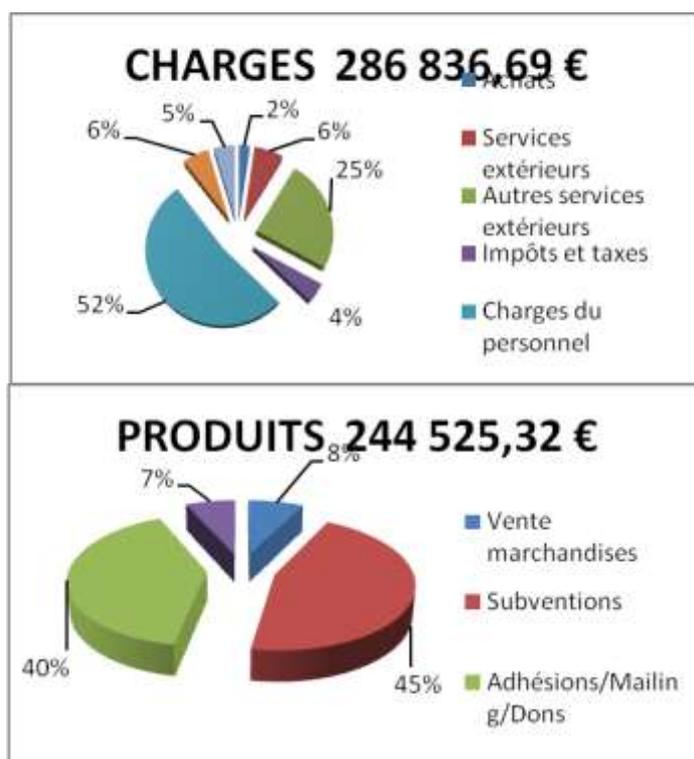
Les actions précitées dans le domaine de l'accessibilité représentent environ 900 heures de bénévolat dans le domaine de l'accessibilité et un peu plus de 4000 Km parcourus, dans l'année, sur l'ensemble du département.

V – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de la délégation sont supervisés par un contrôleur de gestion. Ils sont présentés au Conseil d'Administration pour approbation et certifiés conformes par un cabinet de commissaires aux comptes agréé.

L'APF est membre depuis 1988 du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit « comité de la charte du don en confiance »).

La situation financière de la délégation est illustrée par les graphiques ci-dessous.



L'exercice 2010 présente un déficit de 42 311,37 €.

APF CORREZE - COMPTE DE RESULTAT 2010
ACTION SOCIALE COLLECTIVE

CHARGES		
N° Comptes	Intitulé des comptes	Montant
60	Achats	6 552,67 €
606	Achats non stockés	5 979,67 €
607	Achats de marchandises	573,00 €
61	Services extérieurs	18 080,92 €
611	Vacances et Sorties à l'extérieur	8 054,30 €
613	Locations diverses	2 972,28 €
615	Entretien et réparations	5 322,80 €
616	Assurances	1 447,38 €
618	Documentation - Cotisations - Colloque -	284,16 €
62	Autres services extérieurs	69 572,01 €
621	Pers.détaché ou prêté à la structure	1 476,14 €
622	Honoraires - collecte de fonds - frais d'actes	6 109,81 €
623	Information, publication, relations publiques - Brochures, dépliants, catalogues - Publications mailing	16 750,11 €
624	Transports d'usagers	4 191,63 €
625	Déplacements, missions et réceptions	15 348,13 €
626	Frais de télécommunications et postaux - Téléphone, liaisons informatiques - Affranchissement, envoi en nombre - Routage mailing	16 466,60 €
628	Autres prestations de service - Traitement des fichiers et informatique - Prestations de service	9 229,59 €
63	Impôts et taxes et versements assimilés	12 397,43 €
64	Charges du personnel	149 654,20 €
641	Rémunération du personnel	102 954,02 €
645	Charges URSSAF - ASSEDIC - PREVOYANCE	37 647,05 €
647	Autres charges sociales	1 541,74 €
648	Formation	7 511,39 €
65	Autres charges de gestion courante	16 368,56 €
655	Frais de siège national	16 180,00 €
658	Autres charges	188,56 €
66	Charges financières	1 167,74 €
661	Intérêts des emprunts	1 167,74 €
67	Charges exceptionnelles	68,37 €
672	Charges sur exercices antérieurs	68,37 €
68	Dotations aux amortissements,	12 974,79 €
681	Dotation aux amortissements	12 974,79 €
	TOTAL CHARGES	286 836,69 €

APF CORREZE - COMPTE DE RESULTATS 2010

ACTION SOCIALE COLLECTIVE

PRODUITS		
N° Comptes	Intitulé des comptes	Montant
70	Ventes de produits fabriqués, Prestations de services, marchandises.	18 238,62 €
707	Vente de marchandises	1 567,00 €
708	Produits des activités annexes	10 393,36 €
	- Location	
	- Produits de publicité	
	- Souscription	
	- Manifestations diverses	
	- Sorties	
	- Mise à disposition personnel	6 278,26 €
74	Subventions	111 028,70 €
741	Subvention de l' Etat	
	Subvention du Conseil Général	66 000,00 €
	Subventions des communes	4 476,24 €
	Subvention organismes sociaux	5 500,00 €
	Subventions d'autres association	579,46 €
	Contribution solidarité APF nationale	34 473,00 €
75	Autres produits de gestion courante	111 256,52 €
754	Remboursement formation professionnelle	3 925,76 €
756	Adhésions	5 154,00 €
758	Mailing	89 936,00 €
758	Dons	3 853,09 €
758	Vente de textile	8 362,17 €
758	Autres produits	25,50 €
77	Produits exceptionnels	2 961,96 €
772	Produits sur exercice antérieur	102,00 €
777	Quote-part subv. d'investissement au résultat	2 859,96 €
79	Transfert de charges	1 039,52 €
791	Indemnités d'assurance	1 039,52 €
TOTAL PRODUITS		244 525,32 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	-42 311,37 €
------------------------------------	---------------------



VI – CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ne rien lâcher !

S'accrocher, tenir bon, se battre, voilà des devises que connaissent bien les personnes en situation de handicap.

Quand les droits les plus fondamentaux des personnes en situation de handicap sont remis en cause (l'accessibilité), quand les systèmes de santé sont revus à la baisse (déremboursement des médicaments), quand les prix ne font qu'augmenter (nourriture), faut-il encore se battre ? Tenir bon ? S'accrocher ?

Oui, il le faut, contre les discriminations, contre les inégalités et pour une accessibilité universelle.

L'APF, c'est aussi la solidarité, le partage, la joie et des rencontres marquantes. Comme dans tant d'autres associations, l'alchimie collective est toujours là !

Avec un nombre constant d'adhérents, des bénévoles et des militants toujours prêts, une vie associative florissante, face à la maladie, la perte d'êtres chers, le vieillissement et le handicap, l'APF tient bon.

Continuons en mémoire de ceux qui l'ont pensée, pour remercier ceux qui la font vivre et pour encourager ceux qui la perpétueront.

Rappelons-nous de ceux qui l'ont construite et dans quelles conditions. Eux n'ont rien lâché pour en arriver là.

Nous ne lâcherons pas !



COUPURES DE PRESSE



forge conège

La Montagne 7102110

CAMPAGNE ■ L'Association des paralysés de France dénonce des atteintes aux droits et au bien-être Les personnes handicapées piquent une colère noire

Des bronzards noirs traduisent leur humour : Noël, l'Association des paralysés de France (APF) et son conseil départemental ont célébré 2010 « année noire de handicap ».

« La loi handicap de 2005 était perçue d'espoir. D'ici à 2010, elle devait faciliter la vie des personnes handicapées. En 2009, ses principes fondateurs ont été remis en cause et les orientations pour 2010 ne sont que des régressions », déclare Noël Vézine, représentant départemental.

Si l'APF est dans une colère aussi noire, c'est que les ressources consenties aux personnes handicapées sont insuffisantes et menacées. L'allocation adulte handicapé (AAH) a été abaissée à 988 €, alors que le seuil de pauvreté est fixé à 988 €.



HANDICAP, Noël Vézine et Daniel Durand, président de l'APF de Corrèze.

certains dépenses augmentent » (déplacements, forfait hospitalier...), et les plus personnalisés de compensation, gérés par les Maires départementales et handicap, ne sont plus pris en compte dans le budget du mouvement.

Accessibilité
Selon un décret de décembre 2009, les communes avaient trois ans pour rendre leurs voiries et espaces publics accessibles à tous. De report Daniel Durand, suppléant au conseil départemental, « 83 communes de Corrèze se sont manifestées, moins de 30 % ! Nous attendons

un plan national d'impulsion pour rendre la France accessible ».

Éducation, emploi... à chaque instant, les personnes handicapées se sentent fragilisées et balayées : les auxiliaires de vie, dans les écoles, qui passent dans le giron des associations ; la surinjection incitant les entreprises à employer des salariés handicapés, reprise de six mois... En 2009, le gouvernement s'est aligné à voter la loi handicap de son sens. L'APF demande le respect des valeurs d'égalité pour tous et une réelle impulsion en faveur de l'accompagnement social.

■ **Handicap**

■ **Mobilisation**, le 27 mars, manifestation nationale de dénonciation collective à Brive, au profit de la loi de 2005.

Brive

SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUE



APF. Récolte de fonds. À l'occasion de cette semaine spéciale, l'APF organise une opération de récolte de fonds dans toute la France. Ils permettent à l'association de mener à bien des projets et actions de proximité en faveur des personnes en situation de handicap moteur. L'APF invite le grand public à faire un geste de solidarité sous la forme de don ou d'achat, mais aussi en acceptant d'être bénévole lors de cette collecte. La délégation de la Corrèze sera présente le 16 mars, de 10 h 30 à 17 heures, au Simply Market et Carrefour d'Egleton, de 13 heures à 17 heures aux Passages de Brive et le 18 mars de 10 h 30 à 17 heures à Carrefour Brive, Géant Malemort et Atac Laguenne.

La vie Corrèzienne 12/02/10

La « colère noire » des handicapés

En ce début d'année 2010, l'Association des Paralysés de France (APF) déclare l'année 2009 « Année noire du handicap » et qualifie les orientations actuelles de régressions sociales. La semaine dernière, la délégation départementale de l'APF n'a pas manqué de souligner les sujets d'inquiétude. Noël Vézine a rappelé que « 2010 sonne la mi-échéance de la loi handicap du 11 février 2005, mais plutôt qu'un anniversaire, c'est la perte de l'esprit de cette loi que les personnes en situation de handicap risquent de célébrer. L'année 2009 a en effet été marquée par toute une série de remises en cause, report, amendement, recours ou annonce gouvernementale revenant progressivement sur les principes fondateurs de cette loi. »

L'APF, qui se bat depuis des années pour la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap et de leur famille dans tous les domaines de la société, refuse toute tentative, de la part du gouvernement, de réduire les droits des personnes en situation de handicap.

2009 a été l'année noire du handicap : en 2010, c'est la colère des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui est noire !



Noël Vézine a regretté tous les reculs enregistrés depuis des mois.

Aujourd'hui, des centaines de milliers de handicapés ou malades sont toujours largement sous le seuil de pauvreté. Aussi l'APF demande une réelle réforme des ressources prenant en compte tous les dispositifs (AAH, pension d'invalidité) et la création d'un revenu d'existence personnel égal au Smic brut pour les personnes ne pouvant plus travailler.

Concernant le droit à la compensation, le plan personnalisé de compensation est remis en cause. L'accessibilité a pris du retard. En matière d'éducation, le gou-

vernement confie la gestion des auxiliaires de vie scolaire (AVS) aux associations. L'APF demande que l'Éducation nationale continue à gérer les AVS en pérennisant leur statut, seul moyen pour que les enfants handicapés puissent bénéficier de la même éducation que les enfants valides.

Face à cette remise en cause générale des mesures en faveur du handicap, l'Association des Paralysés de France n'entend pas baisser les bras et prévoit des actions. Une grande manifestation nationale aura lieu le 27 mars.

La Vie Corrèzienne, 23 Avril 2010



Corrèze

15.000€ pour les Paralysés de France

La Vie Corrèzienne
23/04/10

La semaine dernière, les responsables de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin remettent un chèque de 15.000€ à la délégation corrèzienne de l'Association des Paralysés de France (APF).

Ce partenariat a permis à l'association de finaliser son projet « Comme tout le monde, avec tout le monde » visant à faciliter la participation des adhérents aux activités de la délégation par l'achat d'un minibus adapté au transport des personnes à mobilité réduite.

C'est donc dans une ambiance chaleureuse et solidaire que les représentants de l'APF, de la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, Jean-Jacques Pouyédoux, maire de Malemort, les adhérents et les bénévoles se sont retrouvés autour de cet événement.

La venue de l'amié a clos la cérémonie avec les délicieuses pâtisseries préparées par Françoise et Bernadette.

Renseignements auprès de l'Association des Paralysés de France, Imposée Tour de Loire, 15060 Malemort
tel : 05 55 24 43 55 ou dd.19@apf.asso.fr
http://apfcorrèze.free.fr



Le minibus permettra aux personnes à mobilité réduite de participer aux activités de l'association.

La montagne, 23 Avril 2010.

Un partenariat original avec les paralysés de France

Un exemple d'action conduit en s'appuyant sur la plateforme Moodle.

Depuis 1999, le lycée Henri Queuille dispose d'une salle informatique accessible aux personnes handicapées. En partenariat avec l'Association des paralysés de France (APF Corrèze), l'établissement propose des formations aux personnes à mobilité réduite. Elles sont une dizaine à fréquenter régulièrement les lieux.

« L'isolement, qui plus est en milieu rural, ajoute du handicap au handicap. Cette formation informatique est une ouverture pour ces personnes », indique

Guy Vessière. Pour prolonger ce partenariat, des élèves de BTS SER (service en espace rural) ont eu l'idée de créer des fiches d'accompagnement recueillant les notions de base nécessaires à tout débutant. Une sorte de guide en complément de la formation que les personnes pourront utiliser chez elles pour éviter de s'arracher les cheveux.

Pour réaliser ce travail, la plateforme s'avère précieuse. « Les étudiants travaillent sur ce document en groupe et, par le biais de Moodle, elles peuvent me faire part de l'avancement du projet. L'outil est très inte-

ratif. Je peux faire des corrections, des commentaires, le tout en temps réel », insiste Sophie Vassalli, leur professeur.

Ainsi, le groupe peut avancer plus rapidement et travailler à distance sans difficulté. Larissa Poaniewa a été conquise par le système : « Par exemple, durant les vacances, j'ai pu transmettre des données à distance, ce qui nous a fait gagner un temps précieux. Cela simplifie le travail de groupe ». Et d'ajouter, en pensant déjà à la suite : « Ce ne pourra être qu'un plus pour nous de maîtriser ce type d'outil. Ce sera un atout face à de futurs employeurs ».

La Vie Corrèzienne 04/05/10 Lycée Henri Queuille Neuvic Un autre regard sur le handicap



Mercredi 21 avril, une soixantaine de personnes se sont retrouvés au lycée agricole Henri Queuille de Neuvic pour une sensibilisation autour du handicap. Dans le cadre de leurs BTS Agricole 1ère année « Services en Espace Rural », les étudiants doivent élaborer et concrétiser un projet d'initiative et de Communication. Céline Chassagne, Mélody Goudemont, Mélanie Mouravy et Fanny Lecomte sont parties du constat que le simple fait de n'être jamais confronté au handicap nous donne une vision faussée de celui-ci... Les étudiants du lycée agricole et du lycée professionnel de Neuvic ont ainsi pu rencontrer et échanger avec des membres des Associations handisport et des Paralysés de

se mettre en situation de handicap physique, par le biais d'un parcours représentant les difficultés d'une personne en fauteuil roulant dans sa vie de tous les jours, ou bien par le biais de sports (ping-pong et basket) dans lesquels ils pouvaient utiliser des lunettes modifiant leur vue. Handisport a mis à leur disposition un handbike (vélo avec lequel on pédale avec les mains) et un fauteuil multisports. Il ont pu assister à une démonstration de chien guide pour personnes ayant une déficience visuelle. D'après les résultats des questionnaires distribués aux participants, il en est ressorti que la grande majorité d'entre eux pensent que leur vision du handicap a changé grâce à cette

● L'Association des Paralysés de France (APF) propose un groupe de parole aux parents de personnes handicapées moteurs (enfant ou adulte). Basé sur le respect mutuel, la confidentialité et la convivialité, ce groupe permet à chaque participant de se retrouver selon ses besoins. Pour les uns, il s'agit simplement d'échanger des informations, des réflexions sur les projets de vie à domicile ou en établissement ; pour les autres, des questions sur la situation et la condition de parents sont évoquées. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 22 avril à 14 h 30 dans les locaux de la délégation à Malemort (05 55 24 43 55 ou dd.19@apf.asso.fr)

● L'Association des Paralysés de France organise son Odyssee « Ensemble, dépassons le handicap » le dimanche 2 mai à la salle polyvalente d'Argental. Rendez-vous annuel de la solidarité entre personnes handicapées et personnes valides, cette 15ème édition aura pour thèmes le déplacement avec des expositions de divers moyens de transport (4X4, handbike, ulm...) et l'accessibilité avec le jeu grandeur nature ! « Access Village » où les participants pourront découvrir ou redécouvrir les règles de l'accessibilité. Dès 14h, adhérents, sympathisants, particuliers, groupes pourront profiter de l'Odyssee 2010 pour découvrir et participer aux activités et/ou démonstrations offertes par les clubs et associations partenaires de cette journée. L'entrée est gratuite.

La Vie Corrèzienne
7105110

e Tulle

Argentat

L'Association des Paralysés de France a réussi son Odyssée 2010



« Ensemble, dépassons le handicap », était le thème de la 15e Odyssée, qui a eu pour cadre la salle polyvalente, et la place Joseph Faure d'Argentat le dimanche 2 mai.

Ce rendez-vous annuel de la solidarité entre personnes handicapées et personnes valides a regroupé une centaine de personnes, qui tout au long de l'après-midi ont pu participer pour la première fois à un jeu grandeur nature « l'Accès Village », où chacun a pu découvrir ou redécouvrir les règles de l'accessibilité.

Dès le matin, Noël Vézine représentant du Conseil Départemental A.P.F. Corréze a accueilli les membres de l'Association et leurs amis en présence de René Teulade, sénateur-maire d'Argentat.

Après avoir remercié les personnes présentes et tous les partenaires, il a notamment déclaré : « Il s'agit d'un temps fort pour les personnes en situation de handicap moteur, car autour de cette action phare, les personnes handicapées et valides se retrouvent associées dans un grand mouvement de solidarité. Comme vous le savez très bien, l'accessibilité conditionne la participation sociale des personnes en situation de handicap moteur ».

Pouvoir faire ses courses, aller chez le médecin ou encore au cinéma, quoi de plus naturel ? Et bien non, tout n'est pas si simple encore aujourd'hui. Après 3 lois sur l'accessibilité en l'espace de 35 ans (1975-1991-2005) et à moins de 5 ans de l'échéance de 2015, il devient plus qu'urgent d'agir pour matérialiser la liberté constitutionnelle d'aller et de venir de toutes personnes en situation de

handicap. Les ressources des personnes handicapées sont aussi une forte préoccupation. Depuis des années, elles vivent dans des conditions de pauvreté indécrottes.

Et, ces mêmes personnes doivent dépenser toujours plus pour se soigner (franchises médicales, participation forfaitaire, débournement des médicaments, augmentation du forfait hospitalier...) sans compter le coût de la vie qui ne fait qu'augmenter !

Ce sont près de 15 000 personnes qui se sont mobilisées dans une vingtaine de villes le samedi 27 mars dernier pour dénoncer leur double peine Handicap, Maladie = Pauvreté.

Elles disent stop à la précarité et revendiquent la création d'un revenu d'existence. Le Collectif M. Pauvre-N. Soumis resto mobilité et vigilant, prêt à conduire de nouvelles actions locales ou nationales.

L'Association des Paralysés de France refuse toute tentative de réduire les droits des personnes en situation de handicap. Elle se bat depuis des années pour leur participation et leur citoyenneté dans tous les domaines.

Malgré un temps incertain, cette 15e Odyssée a permis à chacun de passer un moment agréable dans l'amitié et la solidarité.



Argentat

SANTÉ ■ 15^e édition de l'odyssée 2010 de l'APF du département

« Ensemble, dépassons le handicap »



ACCÈS VILLAGE. Un village reconstitué pour mettre en situation les accessibilités dans le quotidien.

La 15^e édition de l'Odyssée « Ensemble dépassons le handicap » a eu lieu à Argentat.

Organisée par la délégation départementale de la Corrèze de l'APF (Association des paralysés de France), cette Odyssée est le rendez-vous annuel de la solidarité entre personnes handicapées et personnes valides.

Le thème retenu était le déplacement et l'accessibilité dans la vie au quotidien. Un village nommé : accès village, reconstitué

sur la place Joseph-Faure a permis aux participants de découvrir ou redécouvrir les règles de l'accessibilité qui conditionne aussi leur participation sociale en situation de handicap moteur.

Les déplacements au travers de divers moyens de transport (4/4, handibike, ulm...) étaient bien représentés également, grâce au concours de clubs du département.

Dans son intervention, Noël Vézine, représentant du Conseil départemental

APF Corrèze, après avoir salué René Teulade, sénateur-maire et son Conseil municipal, a rappelé les difficultés auxquelles sont confrontés les handicapés moteur, malgré trois lois sur l'accessibilité en l'espace de 35 ans et à moins de cinq ans de l'échéance de 2015, date à laquelle tout doit être fait pour faciliter l'accès dans les lieux publics notamment.

Il a aussi souhaité que les conditions de ressources des personnes handi-

capées soient revues à la hausse et il a revendiqué leur intégration dans la société. En conclusion, M. Vézine, au nom de l'APF, refuse toute tentative de réduire les droits des personnes en situation de handicap et l'APF va continuer et amplifier le travail de concertation et de coopération avec les partenaires et décideurs de l'action sociale sur le département.

Un vin d'honneur était ensuite offert par la municipalité d'Argentat. ■

La Montagne 18105110
Page Corrèze

ESPACE DES TROIS PROVINCES ■ Plus de 200 structures étaient présentes, hier, au forum des associations

Un rendez-vous qui séduit toujours plus

La Montagne Lundi 13 Septembre 2010

Le forum des associations a réuni cette année plus de 200 associations. De quoi compliquer le parcours découverte pour les visiteurs indécis.

Aurélien Chatelain

« *Il n'est qu'une chose horrible en ce monde, un seul péché irrémédiable : l'ennui.* » (Oscar Wilde).

Au forum des associations, nulle place pour l'ennui. Diversité, rencontres et partage sont les mots directeurs.

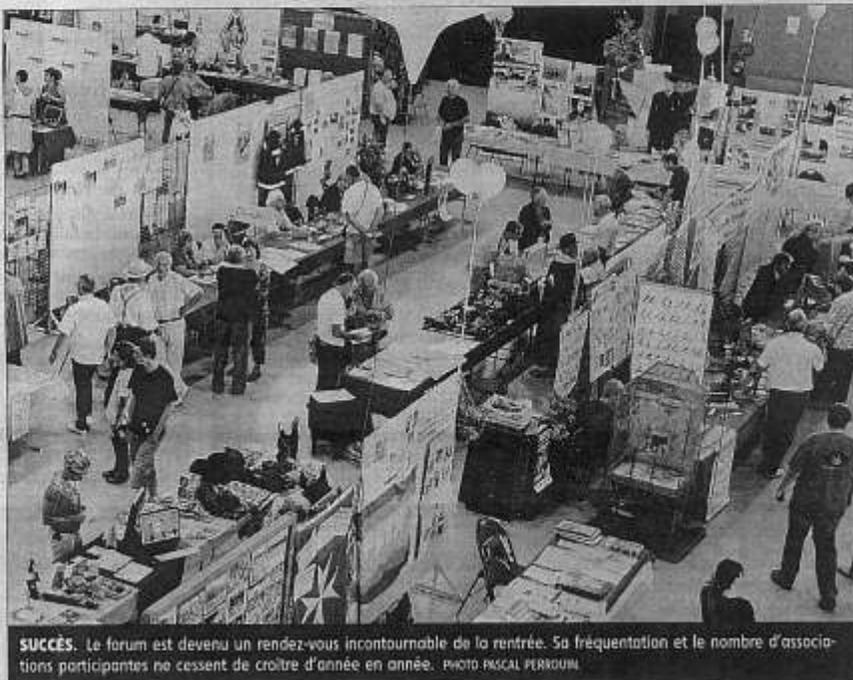
Preuve d'une dynamique et d'un tissu associatif étendu, ce sont plus de 200 associations brivistes, (soit 12 % de plus que l'an passé), qui se sont jointes au rendez-vous, qui se tenait hier, à l'espace des Trois Provinces.

Les visiteurs venus par milliers étaient présents dès l'ouverture matinale.

Une journée à double sens

Bénéficiant d'une organisation optimum, c'est avec aisance qu'il était possible d'aller à la découverte des associations regroupées et répertoriées par nom et domaine (culture, social, sports, agricole...).

Trop, diront les plus indécis, contraints à choisir et à ne pas déroger. Comme en témoigne Sylvie Labrousse, bien décidée « à choisir son nouveau passe-temps. L'hésite entre le vélo et la gym, maintenant je n'ai plus qu'à me rapprocher des associations et décider. Le risque si



SUCCÈS. Le forum est devenu un rendez-vous incontournable de la rentrée. Sa fréquentation et le nombre d'associations participantes ne cessent de croître d'année en année. PHOTO PASCAL FERROUX

vous n'êtes pas déterminés, est de ne pas réussir à trancher et de repartir uniquement avec des contacts, sans réel choix.

Cette journée à double sens, trouve son intérêt dans l'opportunité offerte, tant aux visiteurs qu'aux associations, de se rencontrer, de se présenter et plus si affinité.

Alors que dans certains domaines la concurrence est rude, pour Daniel Chastaing, producteur et président des associa-

tions Idées fermes et Panier paysan, le monopole gagne.

« Il existe plusieurs associations de panier et pourtant je suis le seul au forum. Ce qui m'apporte directement une clientèle nouvelle, répartie entre les visiteurs et les membres des associations ! Ce forum est une date importante, à ne pas manquer. », confie le producteur, ravi de cette exclusivité.

À relever cette année, deux

grandes nouveautés. La mise en place d'un accès privilégié aux personnes à mobilité réduite et l'animation par de nombreuses démonstrations (danse folklorique, karaté, baseball...).

Ce forum, véritable marmite pleine d'énergie, offre à portée de main, un large éventail de possibilités.

Déterminés ou incertains, rares sont ceux repartis sans avoir trouvé chaussures à leurs pieds... ■

● **L'association des Paralysés de France poursuit sa mission « sclérose en plaques ».** La prochaine réunion d'information sur la sclérose en plaques aura lieu le samedi 2 février à 14 h 30 dans les locaux de la délégation de l'A.P.F, impasse Tour de Loyre à Malemort. Et l'APF organise son traditionnel loto le samedi 9 février salle Brassens à Brive. Les plus chanceux pourront gagner en quatre parties un ordinateur portable, un navigateur GPS, un baladeur MP3, une machine à pain, de nombreux bons d'achats et beaucoup d'autres lots de valeur. Vente des cartons de loto à partir de 20h (3 € le carton, 10 € pour 4 cartons et 15 € pour 7 cartons. Début du tirage prévu à 20 h 30). Les fonds récoltés permettront à la délégation APF Corrèze de mener à bien des projets pour poursuivre et renforcer l'action conduite en faveur des personnes en situation de handicap moteur.

16/09/10

Le petit journal accès plus



10 Septembre 2010
HORS SERIE

A l'occasion de la semaine du Transport Public, une vingtaine de personnes handicapées avec des responsables d'associations ont emprunté le train entre Brive et Tulle avec visite de la gare de Tulle récemment rénovée.

Avec le concours de la Mairie de Tulle, une découverte de la Médiathèque est venue compléter cette matinée.

Voyage à bord du train BRIVE TULLE

Départ de Brive : 8h55



Le TER Limousin a offert le petit déjeuner à bord du train : échanges et convivialité autour d'un café.



Merci au Responsable de Ligne TER JC SCHMIDT ainsi qu'à sa stagiaire Marine LESQUIRE pour leur précieuse aide.



Visite de la gare de TULLE



Présentation de la façade MUST et du service Accès Plus en présence de l'interprète de la langue des signes qui accompagnait l'Association des sourds et malentendants.



L'image du jour

Contrôle qualité sur l'accessibilité de la gare de Tulle



EN PARTIR. Hier, en la gare de Tulle, une dizaine de personnes handicapées, accompagnées par des responsables d'associations, ont fait un tour de la gare. L'accès plus et l'accessibilité de la gare. Une découverte pour constater l'état des installations, l'accès à la gare par les personnes handicapées.

SANTÉ ■ Une réunion d'information et d'échange à l'attention des aidants familiaux a eu lieu hier soir à Tulle

Susciter une réflexion autour du rôle des aidants

la M. 07/09/10

Pour la première fois en France, une journée nationale des aidants familiaux, a été organisée, hier. A cette occasion, une réunion débat « paroles d'aidants » s'est déroulée, salle Latreille.

La multiplication des maladies, les problèmes financiers, la volonté des malades de rester le plus longtemps possible à leur domicile, entraînent une augmentation du nombre d'aidants. Ils seraient aujourd'hui, en France, près de 3,5 millions.

Mais leur situation, inquiète. « Depuis longtemps, l'aidant est



INTERVENANTS. Responsables d'association, psychologues ont présenté le rôle des aidants. Photo: Agnès CLAVERIE

au centre des préoccupations, mais peu de choses sont faites pour lui », lance Dominique Farges-Queraux, psychologue. La formation, la question des retraites, l'écoute des aidants, sont au centre des préoccupations. « En terme de droits sociaux (retraite, sécurité sociale), les aidants n'ont rien », regrette Dominique Farges-Queraux.

Aucun droit social

La majorité des aidants familiaux (près de 70 %) décident de se consacrer entièrement aux malades, et abandonnent leur activité professionnelle. Au quo-

tidien, les aidants passent 70 à 80 % de leur temps auprès des aidés.

En règle générale, les aidants sont issus du cercle familial. « Ça peut être les parents, les enfants ou le conjoint du malade. Il peut aussi y avoir des branches plus éloignées comme les cousins ou les neveux », explique Dominique Farges-Queraux. Les associations souhaitent donc que des formations, des groupes d'écoute soient mis en place pour ces personnes qui découvrent leur rôle sur le tas. ■

Muriel Cellard



Mettre en place une politique adaptée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap
Pôle personnes âgées – personnes handicapées et Résidence de Nacre

2010

Une collecte de vêtements réussie

APF 19. La semaine dernière, l'antenne corrézienne de l'Association des paralysés de France a organisé une collecte de vêtements devant le magasin Briconautes d'Ussel. Une première opération de collecte hors des terres maemortaises, où siège l'association, qui a rencontré un franc succès compte tenu de la forte demande des habitants de la sous-préfecture. Une quarantaine de sacs de vêtements ont ainsi été récoltés durant la journée annonçant d'ores et déjà le renouvellement de l'opération au plus tôt au printemps 2011.



L'ECHO du PAYS d'USSEL

USSEL - ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

La solidarité au rendez-vous

L'association des Paralysés de France, délégation départementale de la Corrèze a stationné son fourgon sur le parking du magasin Briconautes jeudi 21 octobre pour une collecte de vêtements.



La solidarité a bien été au rendez-vous. Dès 9h30, les Ussellois et autres habitants des communes voisines ont apporté plusieurs sacs de vêtements ; ce fut le cas

d'ailleurs du maire délégué de Saint-Dézéry Jean-Paul Bourre qui a participé à ce geste citoyen très apprécié par Sylvain Bauvais, chargé de mission à l'APF, entouré de deux bénévoles Ussel-

lois. « Cette action sera renouvelée à Ussel, car les donateurs ont été nombreux et le fourgon bien rempli, c'est remarquable », ont souligné les bénévoles de l'APF. ■

PARALYSÉS DE FRANCE ■ L'association fait le bilan de ses actions menées

« L'année du développement »

L'APF Corrèze (Association des paralysés de France), dont l'action est de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap, livre son bilan 2009.

Aurélien Chatelein

Grâce à ses 97 délégations départementales, l'APF possède un champ d'action étendu qui permet de développer les différents types d'actions de l'association : information, animations, communication, groupes d'initiatives...

Chaque année, les délégations départementales font le point sur les actions conduites par les différents acteurs auprès des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Sylvain Bauvais, chargé de mission auprès de la délégation de la Corrèze, située à Malemort, définit l'année 2009 comme « une année riche en développements. Avec la mise en place de nouveaux loisirs comme l'atelier décoration, ou encore pâtisserie et confiserie, on arrive à répondre de mieux en mieux aux différentes demandes de nos adhérents.



SOUTIEN. 51 bénévoles et 210 adhérents ouvrent au sein de l'association. PHOTO D'ARLINES

Ce grâce au travail généreux des bénévoles ».

Mission accessibilité

Militante active, l'APF permet aux personnes en situation de handicap d'être des citoyens à part entière, actifs et reconnus, dans tous les domaines de la société.

Notamment grâce à la mission accessibilité qui veille à l'aménagement des lieux publics et privés (pour ceux qui reçoivent un public) imposé par la loi du 11 février 2005. Véritable cheval de bataille,

l'APF prône « la rupture de l'isolement ».

En 2009 l'association a multiplié les heures de bénévolat (900 au total) et les kilomètres (4.000), pour mener à bien cette mission qui s'achèvera en 2015, date butoir de la mise en œuvre des aménagements.

Un minibus en plus

2009 est aussi l'année de finalisation du projet baptisé *Comme tout le monde*, qui se traduit par l'acquisition d'un minibus.

« Nous rencontrons des soucis de transport pour nous rendre aux activités hors département. L'objectif était alors d'accroître le nombre de participants, trop limité, et de faire en sorte que toutes les personnes puissent participer aux activités quelles qu'elles soient, explique Sylvain Bauvais. Grâce au concours de la Caisse d'Épargne, nous avons pu acquérir un minibus aménagé pouvant accueillir trois fauteuils roulants ».

Autre étape importante de l'année 2009, l'élection par les adhérents du Conseil départemental APF (*).

Instance représentative des adhérents et usagers de l'APF le Conseil départemental est composé de neuf conseillers élus par leurs pairs pour un mandat de deux ans.

« A travers cette élection, notre volonté est de remettre les adhérents au premier plan dans l'organisation ».

(*) Responsable départemental, Noël Vezine ; représentant suppléant, Daniel Dastias.

Protique, APF Imprimeur Tour de Laye, à Malemort. Contact ou : 05.55.17.18.47 ; <http://apfcorreze.free.fr>.

Corrèze → Actualité

HANDICAPÉS ■ La délégation de l'APF Corrèze a tenu son assemblée

Contre la régression sociale

Pour la délégation corrézienne de l'Association des paralysés de France, la politique actuelle renvoie les personnes en handicap derrière une barrière infranchissable.

L'assemblée départementale de l'APF Corrèze s'est déroulée dernièrement à Tulle. La réunion, qui a rassemblé 80 personnes, s'est tenue en présence de Serge Dexet, administrateur national.

En préambule, la délégation avait organisé un mini forum autour de quatre stands : action collective, action politique, action accessibilité et action individualisée. Chacun pouvait ainsi s'informer sur les différentes actions conduites par l'APF en Corrèze.

Agir pour les droits fondamentaux

Noël Vezine, représentant du conseil départemental, a rappelé que les élus « ne cessent de rappeler leurs droits et les principes de la loi de 2005



RÉUNION. 80 personnes ont assisté à l'assemblée départementale de l'APF Corrèze.

autant de fois que nécessaire et, notamment la mise en accessibilité de la société qui a été actée dans la loi de 2005 et qui doit être effective en 2015 ».

Noël Vezine a par ailleurs estimé que « la politique actuelle, marquée par des régressions sociales, redouble le vécu d'injustices, d'exclusion. Elle renvoie les personnes en

situation de handicap derrière une barrière infranchissable, en marge d'une réelle citoyenneté. La liberté d'aller et venir, et notamment de choisir son école, son emploi, ses loisirs ou ses commerces, comptent parmi les droits fondamentaux ».

L'assemblée s'est déroulée autour de quatre points : l'action collective,

l'accessibilité, l'action de revendication et l'actualité.

Noël Vezine a tenu à souligner que l'année 2010 avait été marquée par des moments forts, comme l'action du collectif « Ni pauvre, Ni soumis ». Une soixantaine de personnes en situation de handicap et valides du collectif corrézien avait fait le déplacement à Toulouse. ■

La Vie Corrèzienne
10/12/10
Corrèze

Association des Paralysés de France

Le handicap, une bataille permanente

Face aux régressions sociales, l'Association des paralysés de France organise de plus en plus d'actions pour rappeler la place des handicapés dans une société qui doit être ouverte à tous.

La délégation corrèzienne de l'Association des Paralysés de France tenait son assemblée le jeudi 20 novembre au Conseil général en présence de près de 100 participants, de Serge Dessat, administrateur national de l'APF, de Jean-Claude Dreyer, conseiller général délégué handicap et Mme Rallet, conseillère régionale déléguée aux personnes handicapées et à la dépendance ; M. Dalmas, directeur départemental adjoint de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations représentant le préfet ; M. Sautner pour la Direction Départementale des Territoires ; Mme Lachaud, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées ; M. Cherkou président de la CPAM mais aussi de nombreux présidents ou représentants d'associations et des directeurs de services ou d'institutions.



Le lutte pour l'intégration des handicapés est une bataille permanente

L'accessibilité relève du développement durable

La politique actuelle marquée par des régressions sociales redouble le vécu d'injustices, d'exclusion. Elle renvoie les personnes en situation de handicap dans une tornade intarçable, au risque d'une réelle citoyenneté. La liberté d'aller et venir, et notamment de choisir son domicile, son emploi, ses loisirs, ses consommations, compte parmi les droits fondamentaux.

Il est urgent de prendre conscience que la mise en accessibilité ne concerne pas une minorité de citoyens, mais qu'elle profite à tous.

Fondée sur une autre conception du cadre de vie urbain, accusé d'exclure les personnes en situation de handicap, mais également les personnes âgées, ainsi que le confort de tous, l'accessibilité relève bien de l'aménagement et du développement durable.

L'assemblée a été déroulée autour de quatre points, l'action collective, l'accessibilité, l'action de sensibilisation et l'actualité. Présentée par les différents acteurs de l'APF et illustrée par une projection, chaque thème a été l'occasion d'échanges riches entre la salle et la tribune reflétant ainsi la volonté démocratique de l'APF.

Résiprocité face à la régression sociale

Noté Vachre a tenu à souligner que l'année 2010 a été marquée par des moments forts de revendication.

L'action du collectif « Ni pauvre, ni soumis » menée le 27 mars dernier dans une vingtaine de villes en France ; parti qui s'est inscrite dans le sillage de la manifestation de tous le jeudi 12 mai dernier des personnes en raison de leur handicap ou de leur état de santé, 15 000 personnes revêtues par cette situation d'injustice se sont mobilisées pour dénoncer la double peine « handicap, maladie

ou pauvreté ». Une situation de personnes en situation de handicap et valides du collectif coréen a fait le déplacement à Toulouse.

« 2010, année rose » des personnes en situation de handicap et de leurs proches ; indignation face aux régressions sociales et aux différentes annonces gouvernementales (ressources, retraite, dépendance, compensation, Sésame, santé, emploi, aides humaines...)

« Construire une société ouverte à tous » ; le plaidoyer général APF, écrit grâce à la mobilisation de plus de 3000 acteurs de l'APF sur l'ensemble du territoire, veut apporter une culture commune, pour une meilleure appropriation par chacun, des raisons qui font que l'APF se bat toujours et surtout pour une réelle participation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs proches, et pour garantir un environnement, des droits, et des services accessibles à tous.

HANDICAPÉS ■ Succès pour le forum « emplois départementaux » qui s'est déroulé hier matin à Brive Une semaine pour l'insertion des personnes handicapées

Le forum « emplois départementaux » qui s'est tenu, hier, à la salle Georges-Brassens à Brive a attiré entre 300 et 400 personnes.

La quatorzième semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées qui avait commencé lundi, s'achève aujourd'hui.

À cette occasion, la cité gâtée de accueillait, hier matin, un forum afin de permettre aux personnes handicapées de rencontrer différents employeurs potentiels ainsi que di-



AFFLUENCE. Entre 300 et 400 personnes se sont déplacées à la salle Georges-Brassens, hier matin, à Brive.

verses associations et les agences de recherche d'emploi.

« Cette matinée est le produit d'une collaboration entre l'État, la Région, l'Agefiph et le Conseil général. Elle permet un rapprochement entre employeurs et demandeurs d'emplois ou différents opérateurs. Nous avons noté une nette augmentation de l'emploi des personnes handicapées mais ce n'est pas encore suffisant », explique Jean Autier, coordinateur régional au Programme régional d'insertion des

travailleurs handicapés en Limousin. ■

La montagne Un don de 1.411,50 € à l'APF



SOLIDARITÉ. L'association Agir ensemble a remis, vendredi, un chèque de 1.411,50 euros, à l'Association des paralysés de France (APF), en présence de ses représentants locaux Michèle Reynard, Pierrette Fromentin et Lucien Vacher et de son directeur départemental Gervais Desgrolard. Cette somme correspond aux bénéfices réalisés lors de la soirée DJ organisée au centre socio-culturel, le 12 mai dernier. « Tout autant que ce don, nous retiendrons la soirée qui nous a permis de mieux faire connaître l'action de notre association », a insisté Michèle Reynard.

